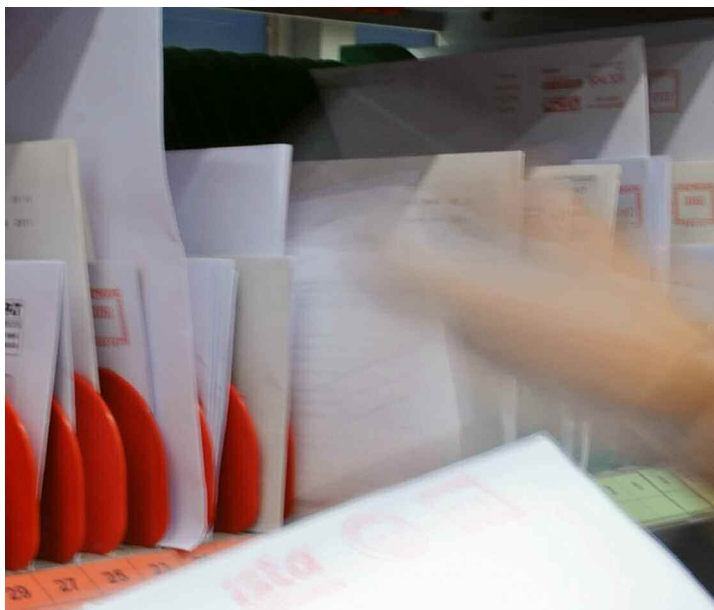


Date de parution: 31 décembre 2011



## Informations sur le Service Postal Universel



**Partout. Avec vous.**





# Publication pour les utilisateurs

a) Conditions générales de fourniture des services offerts dans le cadre du service postal universel .....	2
b) Liste des prix en vigueur de tous les services offerts dans le cadre du service postal universel .....	10
c) Moyens d'affranchissement admis en dehors des timbres-poste .....	12
d) Durées garanties d'acheminement pour les différents services offerts dans le cadre du service postal universel .....	13
e) Détail des garanties forfaitaires ou individuelles rattachées à certains services .....	14
f) Relevé géographique de toutes les boîtes aux lettres avec indication des plages horaires de levée .....	15
g) Relevé des locaux accessibles au public, avec indication des adresses et des heures d'ouverture .....	31
h) Adresse du service de réclamation du prestataire du service postal universel ainsi que la procédure à suivre et suivie en cas de réclamation .....	34
i) Accord de l'Institut qui déclare avoir approuvé la forme et le contenu de la publication .....	35
j) Recommandations concernant l'installation des boîtes aux lettres .....	36
k) Présentation des lettres et des adresses .....	37

publiée par  
l'Entreprise des Postes et Télécommunications  
en application de la loi modifiée du 15 décembre 2000  
sur les services postaux et les services financiers postaux

## **a) Conditions générales de fourniture des services offerts dans le cadre du service postal universel**

### **a.1) Le service postal universel<sup>1)</sup>**

Le service postal universel comprend:

- la levée, le tri, le transport et la distribution des envois postaux jusqu'à 2 kg;
- la levée, le tri, le transport et la distribution des colis jusqu'à 10kg;
- les services relatifs aux envois recommandés et aux envois à valeur déclarée.

### **a.2) Conditions générales applicables aux services postaux**

#### **1.- Portée**

Les présentes dispositions s'appliquent à tous les services postaux offerts au public par l'Entreprise des Postes et Télécommunications, dénommée ci-après l'Entreprise et dont les prix sont publiés dans la liste de prix dont question à l'article 15. Des services particuliers peuvent être prestés, conformément à l'article 20 (2) de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux, sur base de contrats spécifiques qui complètent ou modifient les conditions générales.

#### **2.- Accès aux services**

2.1. Toute personne a droit, sur simple demande, à l'accès aux services postaux exploités par l'Entreprise.

2.2. La demande d'accès aux services vaut acceptation implicite de contraintes éventuelles émanant d'une administration ou d'un opérateur public ou privé étranger sur l'application desquelles l'Entreprise n'a pas d'influence.

2.3. Le fait de déposer des envois postaux dans une boîte aux lettres de l'Entreprise, entre les mains d'un agent de l'Entreprise en exercice de service ou par tout autre moyen admis par l'Entreprise, est assimilé à une demande d'accès et vaut acceptation des présentes conditions générales.

#### **3.- Acceptation**

3.1. L'Entreprise fixe et publie les normes de conditionnement des envois.

3.2. L'Entreprise détermine, suivant un plan approuvé par l'Institut Luxembourgeois de Régulation (dénommé ci-après l'Institut), les points d'accès ainsi que les plages des horaires de levée.

3.3. L'Entreprise peut restreindre les catégories d'envois postaux pouvant être déposés dans certains points de dépôt ou limiter l'acceptation d'envois de toute nature déposés en nombre, en raison des limites de capacité de manipulation et de transport des services et bureaux de poste, les restrictions portant sur les envois postaux relevant du service universel seront affichées dans les bureaux de poste concernés.

<sup>1)</sup> Article 7.(1) de la loi modifiée du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux.

## **4.- Affranchissement**

4.1. Tout envoi postal doit, sauf contrat particulier avec l'Entreprise, être affranchi selon l'un des procédés admis par celle-ci, mentionnés dans la publication gratuite visée à l'article 10(2)c) de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux.

4.2. Elle détermine les modalités de paiement admises sous réserve des cas réglés par la législation nationale.

4.3. En cas d'affranchissement insuffisant, l'Entreprise a la faculté de percevoir l'affranchissement manquant sur le destinataire ou de rendre les envois à l'expéditeur pour régularisation. Dans le premier cas, elle peut exiger un supplément pour frais de traitement particulier. Le non-paiement de l'affranchissement manquant et/ou du supplément y relatif équivaut à un refus d'acceptation de l'envoi. L'envoi est alors traité suivant les dispositions de l'article 8.10.

## **5.- Refus de transport**

5.1. Conformément à la législation en vigueur, l'expédition de certains envois est interdite. Il s'agit généralement:

- des matières dangereuses: produits chimiques, explosifs, inflammables, radioactifs. . .
- des drogues et stupéfiants
- des armes, couteaux, poignards et tout autre objet aigu ou tranchant insuffisamment emballé
- des animaux vivants sauf exceptions prévues par la loi
- des envois portant extérieurement en général des inscriptions manifestement contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public
- des objets, des écrits ou substances en général dont l'importation, la circulation, la diffusion, l'utilisation ou la détention est interdite par la loi
- des envois qui par leur forme ou leur nature seraient une cause de danger pour des personnes, des biens, des envois ou des équipements
- des valeurs au porteur, pièces de monnaie, bijoux ou autres matières précieuses sauf s'ils sont expédiés dans des lettres à valeur déclarée ou recommandées.

L'expéditeur peut demander des renseignements supplémentaires y relatifs auprès de l'Entreprise.

5.2. L'Entreprise détermine, après approbation des procédures par l'Institut, le traitement à appliquer aux objets interdits admis à tort ou dont la présence est constatée parmi les envois lui confiés.

5.3. Si des raisons de sécurité particulières le rendent nécessaire, l'Entreprise peut refuser des envois qui ne sont pas munis des nom et adresse exacte de l'expéditeur, qui peut par ailleurs être obligé à prouver son identité.

5.4. L'Entreprise ne transporte pas les envois non affranchis introduits dans les services postaux pour retour à l'expéditeur ou réexpédition à une nouvelle

adresse, qui ont été remis aux destinataires initiaux par l'intermédiaire d'autres sociétés de distribution.

## **6.- Distribution**

6.1. Les envois postaux sont remis au destinataire indiqué dans la suscription une fois par jour du lundi au vendredi, sauf les jours fériés légaux ou d'usage, dans le respect des délais d'acheminement des envois postaux prévus par le règlement grand-ducal du 10 mars 2001.

6.2. Certaines catégories d'envois postaux déterminées par l'Entreprise sont également distribuées le samedi, sauf s'il s'agit d'un jour férié légal ou d'usage.

6.3. L'Entreprise peut, sur autorisation de l'Institut, prévoir d'autres modalités de distribution pour l'ensemble des catégories d'envois postaux du service universel ou pour certaines d'entre elles dans le cas où le destinataire habite en dehors du périmètre d'agglomération, c'est-à-dire en dehors d'une zone d'habitation ou industrielle telles qu'elles sont définies par les administrations communales.

6.4. La distribution à domicile est limitée aux destinataires disposant d'une installation de réception pour envois postaux installée à la limite de la voie publique et conforme aux dispositions de la loi.

6.5. Le destinataire est tenu d'assurer un accès facile, libre, direct et sans danger de sa boîte aux lettres. Dans le cas contraire ou si le destinataire empêche le dépôt d'envois postaux dans sa boîte, ces derniers sont considérés comme refusés à l'acceptation.

6.6. Le refus de la mise en place d'une installation de réception pour envois postaux équivaut à une déclaration de refus général de recevoir des envois postaux par l'Entreprise.

## **7.- Remise aux bureaux de poste**

7.1. Les envois postaux qui ne peuvent pas être déposés dans la boîte aux lettres du destinataire ou qui n'ont pas pu être remis à un ayant droit lors du passage du distributeur, sont conservés en instance à la disposition du destinataire au bureau de poste de son ressort durant les délais fixés par l'Entreprise et mentionnés sur les avis de passage.

7.2. Le délai de garde révolu, les envois sont renvoyés à l'expéditeur s'il est connu, sinon ils sont traités suivant les dispositions de l'article 10 ci-après.

7.3. L'Entreprise peut, sur base de contrats spécifiques, mettre à disposition des boîtes postales dans les bureaux de poste qui en disposent.

7.4. Tous les envois postaux destinés à un client détenteur d'une boîte postale sont distribués par l'entremise de celle-ci. L'Entreprise peut déterminer d'autres méthodes de distribution.

7.5. Les envois "poste restante" ne sont remis qu'à travers les guichets au seul destinataire.

## **8.- Livraison**

8.1. Les envois recommandés sont remis, en dehors du destinataire et de son fondé de pouvoir:

- à domicile, à toute personne majeure prenant réception du courrier pour compte du destinataire
- au bureau de poste, à toute personne majeure présentant le récépissé de remise afférent.

8.2. Les envois avec valeur déclarée ne sont remis qu'au destinataire ou à son fondé de pouvoir.

8.3. Les envois à remettre en main propre ne sont remis qu'au destinataire.

8.4. Toutefois, les envois adressés à un mineur à remettre contre signature requièrent la contre-signature du représentant légal.

8.5. Si la remise doit avoir lieu contre une ou plusieurs signatures, la ou les personne(s) concernée(s) sont obligée(s) de prouver leur identité, sauf si elles sont personnellement connues de l'agent.

8.6. L'Entreprise détermine les pièces de légitimation admises pour la réception d'envois postaux.

8.7. Si l'adresse comporte plus d'un nom de personnes physiques et/ou morales, l'envoi peut être indistinctement remis à l'un d'eux.

8.8. Les envois postaux ainsi que les avis ou récépissés y relatifs que l'Entreprise distribue par l'intermédiaire des boîtes aux lettres particulières ou des boîtes postales sont considérés comme livrés en due forme à l'ayant droit dès leur dépôt dans la boîte en question.

8.9. Par la mise en place d'une installation de réception appropriée marquée de leurs noms, les utilisateurs acceptent tous les envois postaux leur adressés, sauf refus non équivoque au moment de la remise. Seul le destinataire et, sauf pour les envois à remettre en main propre, son fondé de pouvoir sont habilités à refuser l'acceptation d'envois postaux.

8.10. Les envois postaux refusés sont renvoyés à l'expéditeur s'il est connu, sinon ils sont traités suivant les dispositions de l'article 10 ci-après.

8.11. Le destinataire peut interdire l'accès de son installation à tout envoi ne portant pas d'adresse individuelle et n'ayant pas de lien avec sa personne, par simple apposition d'une vignette sur l'installation de réception signalant cette interdiction. Les vignettes seront d'un type approuvé par l'Institut.

## **9.- Appartenance**

9.1. Tout envoi postal appartient à l'expéditeur aussi longtemps qu'il n'a pas été remis au destinataire, sauf si ledit envoi a été saisi en application de la législation sur la matière.

9.2. Est considéré comme remis à son destinataire tout envoi postal déposé dans une installation de réception appropriée et marquée du nom du destinataire, sauf instruction spéciale de remise entre les mains du destinataire ou de

toute autre personne prenant réception des envois postaux pour le destinataire en vertu d'un service supplémentaire demandé par l'expéditeur.

## **10.- Envois postaux non distribuables**

Les envois postaux non distribuables et qui ne peuvent être renvoyés soit à leur expéditeur en service intérieur, soit à l'opérateur d'origine en service international, sont transmis à l'Institut, qui décide de leur sort.

## **11.- Réclamations**

11.1. En cas de perte, de spoliation ou d'avarie d'un envoi et, en cas de non-respect des normes de qualité du service, l'utilisateur peut adresser par écrit une réclamation à l'Entreprise au plus tard cinq jours après avoir constaté l'une des irrégularités mentionnées ci-dessus. Les réclamations des clients relatives à des envois postaux, dont le dépôt a eu lieu contre établissement d'un récépissé, sont admises pendant un délai de 6 mois à compter de leur dépôt.

11.2. L'Entreprise y répondra dans un délai de 10 jours à compter de la date de la réception de la réclamation.

11.3. A défaut de réponse dans ce délai ou en cas de réponse jugée insatisfaisante, l'utilisateur peut saisir par écrit l'Institut de sa demande. Tout litige constaté en relation avec les irrégularités énoncées ci-dessus peut donner lieu à un remboursement des frais de port payés et/ou à un dédommagement sans préjudice des voies de recours prévues par le droit commun.

11.4. Si le dépôt d'un envoi postal a eu lieu contre établissement d'un récépissé, toute réclamation doit être appuyée de ce dernier ou de toute autre preuve du dépôt, sous peine de déchéance de la responsabilité de l'Entreprise.

11.5. Les documents tenus par l'Entreprise font foi jusqu'à preuve du contraire pour tout litige entre parties.

## **12.- Responsabilité du client**

12.1. L'expéditeur d'un envoi postal est responsable de tous les dommages causés aux autres envois postaux par suite de l'expédition d'objets non admis au transport ou de la non-observation des conditions d'admission.

12.2. L'acceptation d'un tel envoi par un agent de l'Entreprise ne dégage pas l'expéditeur de sa responsabilité.

12.3. L'expéditeur est seul responsable de l'exactitude et des conséquences des indications dont la fourniture est requise, soit au moment, soit postérieurement au dépôt d'un envoi postal.

12.4. L'expéditeur doit veiller à ce que ses envois postaux soient emballés de façon à protéger suffisamment leur contenu contre les risques de détérioration, avarie ou spoliation, en tenant compte des conditions de manipulation et de transport ainsi que de la nature du contenu.

12.5. Il est recommandé à l'expéditeur d'indiquer ses nom et adresse sur l'envoi postal, soit au dos, sur la patte de fermeture, soit au recto, dans le coin supérieur gauche.

### **13.- Responsabilité de l'Entreprise**

13.1. L'Entreprise procède, sauf circonstances jugées exceptionnelles par l'Institut ou en cas de force majeure, à l'acheminement et à la distribution des envois postaux suivant des normes de qualité publiées par l'Entreprise.

13.2. Elle n'assume la responsabilité de l'acheminement et de la remise pour les envois postaux que dans la limite des dispositions de l'article 14 ci-après.

13.3. Sa responsabilité est dérogée si, au moment de la remise d'un envoi postal, le destinataire ne déclare pas que la fermeture et l'emballage extérieurs présentent des signes de lésions ou que, le cas échéant, le poids ne concorde pas avec celui indiqué par le bureau de dépôt.

13.4. La responsabilité de l'Entreprise est maintenue lorsque:

- une spoliation ou une avarie est constatée, soit avant la livraison, soit lors de la livraison d'un envoi postal
- le destinataire ou, en cas de renvoi, l'expéditeur d'un envoi avec valeur déclarée, nonobstant décharge donnée régulièrement, déclare sans délai avoir constaté un dommage et administre la preuve que la spoliation ou l'avarie ne s'est pas produite après la livraison.

13.5. L'Entreprise garantit le montant des sommes qui lui sont versées contre délivrance de mandats ainsi que des sommes dont l'encaissement est réalisé par ses agents en exercice de service.

13.6. Elle répond du non-encaissement de montants relatifs à des envois contre remboursement livrés au débiteur à condition, toutefois, que le non-encaissement ne soit pas dû à une faute ou à une négligence de l'expéditeur.

13.7. L'Entreprise est déchargée de toute responsabilité lorsque la perte, la spoliation ou l'avarie d'un envoi postal a été occasionnée:

- par un cas de force majeure, cas fortuit ou cause étrangère
- par la propre faute ou négligence de l'expéditeur
- par une cause ou un vice inhérent à l'envoi expédié
- par le fait du contenu d'un envoi qui tombe sous le champ d'application de l'article 5 ci-devant
- par le fait d'un bureau postal ou d'un organisme privé étranger pour lequel l'Entreprise n'a pas assumé de responsabilité formelle.

13.8. Par ailleurs aucune responsabilité spécifique pour l'Entreprise ne découle des dispositions de l'article 9 des présentes conditions générales.

### **14.- Indemnisation**

14.1. En cas de perte d'un envoi postal, l'Entreprise indemnise, sauf en cas de force majeure, cas fortuit ou cause étrangère, le client pour le dommage réel subi, sans que cette indemnité ne puisse être supérieure aux montants publiés dans la liste de prix dont question à l'article 15 ci-après.

14.2. La spoliation ou l'avarie du contenu d'un envoi postal est assimilée à la perte, sous réserve que l'emballage ait été reconnu suffisant pour garantir effi-

cacement le contenu contre les risques accidentels de spoliation ou d'avarie.

14.3. Lorsqu'une indemnité est accordée pour un envoi avec valeur déclarée, celle-ci correspond au montant de la valeur déclarée au moment du dépôt, à moins que l'Entreprise ne rapporte la preuve que la valeur déclarée a été exagérée, auquel cas elle n'est tenue qu'au remboursement de la valeur réelle du contenu.

14.4. Si la déclaration de valeur a été exagérée dans une intention frauduleuse, le client perd tout droit à indemnité.

14.5. Un retard dans l'expédition ou la remise à destination d'un envoi postal ne donne pas lieu à indemnité. Toutefois, l'Entreprise peut accorder une indemnité, si par suite d'un retard d'acheminement le contenu d'un envoi postal a été détérioré ou a perdu pour toujours toute ou partie de sa valeur. L'indemnité maximale est celle appliquée en cas de perte.

14.6. L'affranchissement payé au moment du dépôt d'un envoi postal, sauf celui pour l'assurance de ce dernier, est remboursé au client en cas de :

- paiement d'une indemnité pour perte, spoliation ou avarie
- retard dans la remise d'un envoi postal avec délai d'acheminement garanti ou non-respect des normes de qualité de service, à condition que le retard ou le non-respect soit imputable aux services postaux.

14.7. Par le fait du paiement d'une indemnité l'Entreprise est subrogée, jusqu'à concurrence du montant de l'indemnité payée, dans tous les droits de la personne qui a reçu l'indemnité pour tout recours éventuel.

14.8. De manière générale, l'Entreprise ne peut être rendue responsable que des dommages et intérêts qui ont été prévus ou qu'on a pu prévoir lors du dépôt de l'envoi à un point d'accès, hormis les cas de dol. Même en cas de dol, les dommages et intérêts ne doivent comprendre, à l'égard de la perte éprouvée par le client et du gain dont il a été privé, que ce qui est une suite immédiate et directe de la perte, avarie ou spoliation. Ainsi les dommages indirects ou les bénéfices non réalisés ne sont en aucun cas pris en considération.

## **15.- Prix**

L'Entreprise publie, conformément aux dispositions légales, une liste de prix des services postaux qu'elle offre au public en la tenant à la disposition dans ses bureaux de poste. La liste de prix est également insérée dans la publication prévue par la loi modifiée du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux.

## **16.- Modification des conditions générales**

L'Entreprise se réserve le droit de procéder à des modifications des présentes conditions générales conformément à l'article 7 alinéa (4) de la loi du 10 août 1992 portant création de l'Entreprise des Postes et Télécommunications. L'Entreprise publie, après approbation par l'Institut conformément à l'article 25 b) de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux, les modifications apportées aux présentes conditions générales

et en insère les références au Mémorial, Recueil administratif et économique, au moins six jours francs avant la mise en vigueur.

## **17.- Dispositions générales**

Les présentes conditions générales, telles qu'elles seront le cas échéant modifiées conformément à l'article 16 ci-dessus, lient les parties et s'appliquent de plein droit à tous les clients des services postaux de l'Entreprise.

## **18.- Lieu d'exécution et compétence judiciaire**

18.1. Sauf stipulation contraire, le siège de l'Entreprise est le lieu d'exécution des obligations de l'Entreprise envers le client et du client envers l'Entreprise.

18.2. Les juridictions du Grand-Duché de Luxembourg seront seules compétentes pour toute contestation entre le client et l'Entreprise, celle-ci pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du client.

Les réclamations et demandes de renseignements sont à adresser à:

P&T Luxembourg  
Division des Postes  
Service Clients  
L-2998 LUXEMBOURG  
Tél: 800 23 210

L'Institut peut être saisi des réclamations dans les conditions fixées à l'article 13 (2) de la loi modifiée du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux, à l'adresse suivante:

Institut Luxembourgeois de Régulation  
L-2922 LUXEMBOURG

## b) Liste des prix en vigueur de tous les services offerts dans le cadre du service postal universel

### LETTRE STANDARD

Maxima: format C5 (162 x 235 mm), 5 mm d'épaisseur, 50 g

Poids par envoi	Luxembourg	Europe	Reste du Monde
0 g - 50 g	0,60 €	0,85 €	1,10 €

### LETTRE NON STANDARD

Maxima: format C4 (250 x 340 mm), avec une tolérance de 15 mm pour la longueur, 20 mm d'épaisseur, 500 g

Poids par envoi	Luxembourg	Europe	Reste du Monde
0 g - 100 g	1,20 €	1,70 €	2,20 €
100 g - 250 g	1,40 €	2,70 €	4,70 €
250 g - 500 g	1,60 €	4,20 €	7,00 €

### MAXI LETTRE

Maxima: longueur, largeur et épaisseur additionnées: 900 mm, sans que la plus grande dimension puisse dépasser 600 mm avec une tolérance de 2 mm

Poids par envoi	Luxembourg	Europe	Reste du Monde
0 kg - 1 kg	2,20 €	8,00 €	12,00 €
1 kg - 2 kg	3,00 €	12,00 €	18,00 €

### LIVRES ET BROCHURES POUR L'ETRANGER\*

2 kg - 3 kg	-	16,00 €	24,00 €
3 kg - 4 kg	-	19,50 €	30,00 €
4 kg - 5 kg	-	23,00 €	36,00 €

\*La TVA de 15% est incluse dans le montant

### ENVOIS ENREGISTRÉS

Recommandé	4,00 €
Recommandé électoral	2,75 €
Valeur déclarée	
– enregistrement	8,00 €
– assurance par respectivement 125.- € ou fraction de 125.- € de valeur déclarée en service intérieur ou 65 DTS ou fraction de 65 DTS de valeur déclarée en service international	1,75 €
Avis de réception	1,75 €

# COLIS

## National et étranger

kg	Zone 1		Zone 2		Zone 3		Zone 4		Zone 5		Zone 6		Zone 7		Zone 8		Zone 9		Zone 10		
	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC	HTVA	TVAC	
0-1	7,00	12,00	15,00	17,00	15,00	17,00	18,00	21,00	21,00	23,00	23,00	24,00	24,00	25,00	25,00	25,00	25,00	30,00	30,00	40,00	40,00
1-2	7,00	12,00	15,00	17,00	15,00	17,00	21,00	24,00	24,00	27,00	27,00	28,00	28,00	30,00	30,00	30,00	30,00	35,00	35,00	60,00	60,00
2-3	8,00	13,00	16,00	17,00	16,00	17,00	24,00	26,00	27,00	31,00	31,00	32,00	32,00	35,00	35,00	35,00	35,00	40,00	40,00	80,00	80,00
3-4	8,00	13,00	16,00	17,00	16,00	17,00	26,00	28,00	30,00	35,00	35,00	36,00	36,00	40,00	40,00	40,00	40,00	50,00	50,00	100,00	100,00
4-5	8,00	14,00	17,00	17,00	17,00	17,00	28,00	32,00	32,00	39,00	39,00	40,00	40,00	45,00	45,00	45,00	45,00	60,00	60,00	120,00	120,00
5-6	8,00	14,00	17,00	17,00	17,00	17,00	30,00	34,00	34,00	43,00	43,00	44,00	44,00	50,00	50,00	50,00	50,00	70,00	70,00	140,00	140,00
6-7	8,00	15,00	18,00	18,00	18,00	18,00	32,00	36,00	36,00	47,00	47,00	48,00	48,00	55,00	55,00	55,00	55,00	80,00	80,00	160,00	160,00
7-8	8,00	15,00	18,00	18,00	18,00	18,00	34,00	38,00	38,00	51,00	51,00	52,00	52,00	60,00	60,00	60,00	60,00	95,00	95,00	180,00	180,00
8-9	8,00	16,00	19,00	19,00	19,00	19,00	36,00	40,00	40,00	55,00	55,00	56,00	56,00	65,00	65,00	65,00	65,00	110,00	110,00	200,00	200,00
9-10	8,00	16,00	19,00	19,00	19,00	19,00	38,00	42,00	42,00	59,00	59,00	60,00	60,00	70,00	70,00	70,00	70,00	125,00	125,00	220,00	220,00
10-15	9,00	10,35	17,00	19,55	20,00	23,00	42,00	47,00	47,00	72,00	82,80	73,00	83,95	94,00	108,10	140,00	161,00	140,00	161,00	245,00	281,75
15-20	9,00	10,35	18,00	20,70	21,00	24,15	46,00	52,00	52,00	85,00	97,75	86,00	98,90	118,00	135,70	160,00	184,00	160,00	184,00	270,00	310,50
20-25	9,50	10,93	19,00	21,85	22,00	25,30	50,00	57,00	57,00	98,00	112,70	99,00	113,85	142,00	163,30	180,00	207,00	180,00	207,00	295,00	339,25
25-30	9,50	10,93	20,00	23,00	23,00	26,45	54,00	62,00	62,00	111,00	127,65	112,00	128,80	166,00	190,90	200,00	230,00	200,00	230,00	320,00	368,00

Remarque : Ne sont pas soumis à la TVA de 15 % tous les colis de 0 - 10 kg.

## c) Moyens d'affranchissement admis en dehors des timbres-poste

Il existe 3 moyens d'affranchissement:

- 1) Affranchissement au moyen de timbres-poste luxembourgeois.
- 2) Affranchissement au moyen de machines à affranchir.
- 3) Affranchissement en numéraire pour les envois signalés comme affranchis par l'entreprise au moyen de la mention "port payé".

### 1 Timbres-poste

Il peut être fait emploi de timbres-poste pour l'affranchissement des lettres, colis, envois ATR et périodiques. Les affranchissements pour services spéciaux (recommandation, valeur déclarée, etc.) peuvent également être représentés en timbres-poste .

Les timbres-poste doivent être appliqués du côté de la suscription et, autant que possible, dans l'angle supérieur droit. Ceux appliqués au verso ainsi que ceux repliés sur les deux faces sont considérés comme nuls du point de vue affranchissement.

Les expéditeurs sont tenus d'appliquer eux-mêmes les timbres sur les envois; des exceptions peuvent être faites pour les envois isolés déposés aux guichets.

La vente de timbres-poste se fait par l'intermédiaire:

- des guichets postaux
- des facteurs en tournée
- des points de vente P&T
- des postshops
- de divers distributeurs automatiques de billets de banque (DAB) P&T
- de l'Office des Timbres
- du site internet de l'entreprise [www.pt.lu](http://www.pt.lu) via le service "Timbres en ligne"

### 2 Machines à affranchir

Les machines à affranchir sont des appareils destinés à imprimer soit sur les envois de correspondance eux-mêmes, soit sur des bandes gommées, des empreintes valant affranchissement au même titre que les timbres-poste.

Les personnes ou firmes qui désirent acquérir et utiliser une machine à affranchir doivent s'adresser à la Division des Postes, Département commercial, (4088-7648).

### 3 Affranchissement en numéraire

Les expéditeurs d'envoi de correspondance peuvent être dispensés de munir individuellement ces envois de figurines d'affranchissement.

Les envois de l'espèce sont soumis au plein tarif de la catégorie à laquelle ils appartiennent, à un prix de bordereau ainsi qu'à un prix mobile de traitement par 1.000 exemplaires.

## d) Durées garanties d'acheminement pour les différents services offerts dans le cadre du service postal universel

En application du règlement grand-ducal du 10 mars 2001, la durée d'acheminement des envois postaux de la catégorie la plus rapide du service universel, calculée de bout en bout selon la formule  $J + n$ ,  $J$  représentant la date de dépôt et  $n$  le nombre de jours ouvrables qui s'écoulent entre cette date et celle de la remise au destinataire, est fixée comme suit:

### Service national

Durée	Objectif
J+1	95% des envois
J+2	99% des envois

### Service transfrontière intracommunautaire

Durée	Objectif
J+3	85% des envois
J+5	97% des envois

La date de dépôt à prendre en compte est la date du jour même du dépôt de l'envoi, si le dépôt a lieu avant la dernière levée indiquée pour le point d'accès au réseau. Quand le dépôt s'effectue après cette limite, la date de dépôt à prendre en considération est celle de la levée suivante.

## e) Détail des garanties forfaitaires ou individuelles rattachées à certains services

Les indemnisations prévues pour certains services sont les suivantes:

### **Services spéciaux**

Envoi recommandé 35,00 €

Envoi avec valeur déclarée L'indemnité ne peut en aucun cas dépasser le montant de la valeur initialement déclarée par le client.

### **Colis postaux**

Colis des zones 1-6 :

L'indemnité couvre le dommage réellement causé, sans pouvoir :

- être inférieure à 35,00 €
- être supérieure au montant 530,00 €

Colis des zones 7-10 acheminés suivant le système UPU :

L'indemnité couvre le dommage réellement causé, sans pouvoir :

- être inférieure à 35,00 €
- être supérieure au montant 155,00 €

Toutefois, dans les relations avec les opérateurs qui n'ont pas donné leur accord au sujet d'une indemnité maximale fixe pour les colis, le montant est fixé à 50,00 € par colis et à 5,50 € par kg.

Colis des zones 7-10 acheminés par TNT :

- 11,90 € par kg pour les colis acheminés par voie terrestre
- 24,80 € par kg pour les colis acheminés par voie aérienne

## f) Relevé géographique de toutes les boîtes aux lettres avec indication des plages horaires de levée

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Abweiler	Rue du Village (parking)	08.30	07.30
Ahn	Maison Ley	12.30	07.00
Allerborn	Maison 20	12.00	02.30
Alscheid	13, Duerfstroass	12.30	02.30
Alhlinster	Ecole	08.00	06.30
Altrier	31, op der Schanz	10.30	06.30
Altwies	Rue Victor Hugo	10.00	07.00
Alzingen	Coin rue Jean Wolter /rue Jos Paquet	08.00	08.00
Alzingen	498, route de Thionville	08.00	08.00
Angelsberg	Ecole	11.00	07.00
Ansembourg	Route Principale	10.00	07.00
Arsdorf	Bureau de Poste	11.00	02.30
Aspelt	Bureau de Poste (intérieur)	11.30	07.00
Aspelt	Op Laangert (Gennerwiss)	09.30	07.00
Aspelt	15, rue de Filsdorf	10.00	07.00
Aspelt	37, rue Pierre d'Aspelt	10.30	07.00
Assel	Route de Luxembourg (dépot communal)	09.00	07.00
Asselborn	Chapelle, vis-à-vis 190	09.00	02.30
Asselborn	Eglise	08.30	02.30
Basbellain	Enceinte du cimetière	10.00	02.30
Bascharage	Bureau de Poste	17.00	08.00
Bascharage	83, avenue de Luxembourg	08.30	08.00
Bascharage	275, route de Luxembourg	09.30	08.00
Bascharage	37, rue de la Reconnaissance Nationale	09.00	08.00
Bascharage	Cactus Biff	19.00	17.00
Bascharage	Coin boulevard Kennedy/avenue de Luxembourg	19.00	17.00
Bascharage	Coin cité de Gaulle/boulevard Kennedy	08.30	08.00
Baschleiden	Eglise	09.30	02.30
Bastendorf	20, op der Tomm	10.30	02.30
Bastendorf	6, Hauptstrooss	10.30	02.30
Bavigne	7, Duerfstroass	09.00	02.30
Beaufort	Bureau de Poste	17.00	06.30
Beaufort	1, rue Kummel (Caisse d'Epargne)	08.00	06.00
Beaufort	101, Grand-Rue	09.00	06.30
Beaufort	Route d'Eppeldorf	10.00	06.30
Bech	Becher Gare (Camping)	09.00	06.30
Bech	Ieweschtgass	09.00	06.30
Bech	Rue du Faubourg	09.00	06.30
Bech-Kleinmacher	Administration communale	09.00	06.30
Bech-Kleinmacher	Dépot sapeurs pompiers	08.30	06.30
Beckerich	13, route d'Arlon (mairie)	08.30	08.30
Beckerich	35, route de Havelange	09.30	08.30
Beidweiler	10, rue Neuve	11.30	06.30
Beiler	Eglise	08.00	02.30
Belvaux	Bureau de Poste	19.00	17.00
Belvaux	50, chemin Rouge	08.00	07.00
Belvaux	101, rue de la Gare	09.00	07.00
Belvaux	264, route d'Esch	10.00	07.00
Belvaux	112, rue de France	11.00	07.00
Belvaux	Rue de l'Usine, vis-à-vis 305	09.30	07.00
Belvaux	1, rue de la Poste	08.30	07.00
Belvaux	145, rue de Soleuvre	09.00	07.00
Belvaux	Coin rue Dicks Lentz/rue des Alliés	10.00	07.00
Berbourg	1, Duerfstrooss	09.00	06.30
Berbourg	22, Duerfstroass	09.00	06.30
Berchem	Coin rue de la Montée/rue de la barrière	10.30	07.00
Berchem	Gare CFL	09.30	07.00
Berchem	Rue Romero/Kopecht	10.30	07.00
Berdorf	Bureau de Poste (maison communale)	10.00	06.00
Berdorf	53, route d'Echternach	09.00	06.00
Berdorf	47, um Wuess (cimetière)	09.00	06.00
Bereldange	Bureau de Poste	19.00	17.00
Bereldange	36, cité Grand-Duc Jean	09.00	08.00
Bereldange	Coin rue de l'Europe/rue de Bridel	11.00	08.00
Bereldange	Coin rue Eherstrachen/rue de Steinsel	11.00	08.00
Bereldange	Route de Luxembourg (Cactus)	11.00	08.00
Bereldange	96, route de Luxembourg	11.00	08.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Bereldange	62, rue de Bridel	08.30	08.00
Bereldange	Coin rue Roger Barthel/rue des Jardins	10.00	08.00
Berg	11, rue du château	08.00	06.30
Bergem	2, rue de l'Ecole	11.00	07.00
Bergem	Coin rue Bosse/rue de Noertzange	10.00	07.00
Beringen	Eglise	08.00	06.30
Berlé	8, rue Bourgknapp (laiterie)	09.00	02.30
Berschbach	Route de Luxembourg	08.30	07.00
Bertrange	Bureau de Poste	19.00	17.00
Bertrange	PostShop Shopping Center Belle Etoile	19.00	17.00
Bertrange	Shopping Center Concorde	18.00	16.00
Bertrange	Coin rue de Mamer/am Bongert	10.30	08.00
Bertrange	Coin rue Kleischer/route de Dippach	11.30	09.00
Bertrange	Centre commercial Belle Etoile (intérieur)	15.45	08.00
Bertrange	Zone industrielle Bourmicht	19.00	17.00
Bertrange	Route de Luxembourg (place cimetiére)	09.30	09.00
Bertrange	26, rue de Strassen	09.30	08.00
Bertrange	209, rue des Romains	08.30	08.00
Bertrange	Sortie Belle Etoile/cité des Ormilles	09.00	08.00
Bertrange-Helfent	Bureau de Poste	19.00	17.00
Bettange-sur-Mess	1, rue du Château	08.30	08.00
Bettange-sur-Mess	Coin rue de Limpach/rue Bruch	09.30	08.00
Bettange-sur-Mess	Op der Haard	09.30	08.00
Bettborn	31, rue Principale	09.00	02.30
Bettel	Kierchstrooss (devant l'église)	09.30	02.30
Bettembourg	Bureau de Poste	19.00	17.00
Bettembourg	Krakelshaff - Centre de Tri	19.00	17.00
Bettembourg	Coin rue F. Mertens/rue L. Pasteur	10.30	07.30
Bettembourg	Coin rue de Mondorf/rue de la Scierie	11.00	07.30
Bettembourg	Coin rue Emile Klensch/rue de Peppange	09.00	07.30
Bettembourg	Coin rue Nicolas Biever/rue du Verger	11.00	07.30
Bettembourg	Coin rue du Nord/30, route de Luxembourg	08.30	07.30
Bettembourg	69, route d'Esch	08.30	07.30
Bettembourg	Gare CFL	10.00	07.30
Bettembourg	4, rue de la Tannerie (maison de retraite)	08.00	07.30
Bettembourg	Parc Merveilleux (intérieur)	08.30	07.30
Bettembourg	156, route de Luxembourg	08.30	07.30
Bettembourg	19, rue de la Gare	08.30	07.30
Bettendorf	Bureau de Poste	10.00	02.30
Bettendorf	5, rue de la Gare	10.00	02.30
Bettendorf	59, route d'Echternach	08.30	02.30
Betzdorf	Rue d'Olingen	09.00	06.30
Beyren	Rue Fuert	10.30	06.30
Bigelbach	Près de la Fontaine	08.30	07.00
Bigonville	4, rue des Romains	10.30	02.30
Bigonville	25, rue Principale	11.00	02.30
Bilsdorf	1, Neimillewée	11.00	02.30
Binsfeld	10, Duarefstrooss	10.00	02.30
Binsfeld	4, Duarefstrooss	10.00	02.30
Bissen	Bureau de Poste	17.00	07.30
Bissen	2, rue de Finsterthal (Coin Vert)	09.30	02.30
Bissen	Cité Steekraiz	10.30	02.30
Bivange	Coin rue de Bettembourg/rue de Roeser (église)	10.30	07.00
Bivels	Maison 17 (école)	09.00	02.30
Biwer	82, Haaptstrooss	09.00	06.30
Biwer	8, Kiirchstrooss	09.30	06.30
Biwisch	Arrêt bus	12.00	02.30
Blaschette	Arrêt bus	10.00	07.00
Bockholtz (Hosingen)	Eglise (façade)	10.00	02.30
Bockholtz (Goesdorf)	10, am Duerf	08.30	02.30
Boevange/Attert	12, rue de la Gare	09.00	02.30
Boevange/Attert	15, rue Helpert	09.30	02.30
Boevange/Attert	15, Letschert	10.00	02.30
Bofferdange	146, route de Luxembourg	09.00	07.00
Bofferdange	154, route de Luxembourg	10.00	06.30
Bofferdange	Cité Roger Schmitz	11.30	06.30
Bollendorf-Pont	Arrêt bus	11.00	02.30
Bonnal	Maison 1	10.00	02.30
Born	Rue du Village	10.00	06.30
Boudlerbach	Maison 6	09.00	06.30
Boulaide	Bureau de Poste	10.30	02.30
Bour	Chapelle	10.00	07.00
Bourqlinster	Maison Schmit	11.00	06.30

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Bourscheid	25, Groussgaass	10.00	02.30
Bourscheid-Plage	Hôtel Theis	11.00	02.30
Bous	Eglise	09.00	07.00
Boxhorn	Arrêt bus	12.30	02.30
Brachtenbach	Maison 23 (école)	11.00	02.30
Brandenburg	15, rue Principale	10.00	02.30
Breidfeld	10 Duarefstrooss (Arrêt bus)	10.00	02.30
Breidweiler	Rue d'Altrier	08.30	06.30
Breinerdt	Maison 11	10.00	06.30
Bridel	Bureau de Poste	16.00	09.00
Bridel	Rue de Schoenfels/allée des Sorbiers	10.00	09.00
Bridel	Rue de Luxembourg (arrêt bus)	09.30	09.00
Bridel	1, rue de Strassen (Bridelerstuff)	11.00	09.00
Bridel	12, rue des Prés	12.00	08.00
Broderbour	Maison 2	11.00	02.30
Brouch	Eglise	09.30	07.00
Brouch	Maison 11 (côté)	09.00	06.30
Buederscheid	Duerfstrooss (arrêt bus)	12.30	02.30
Buerden	2, Buerdenershal	11.30	02.30
Buerden	Coin rue St Hubert/an der Hiel	11.30	02.30
Burmerange	Maison communale	08.30	07.00
Buschdorf	1, am Moul	09.00	07.00
Buschrodt	Eglise	11.30	02.30
Calmus	Wäschbur	11.00	08.30
Canach	Bureau de Poste	11.00	07.00
Capellen	Bureau de Poste (Match)	19.00	17.00
Capellen	55, rue du Kiem (ancienne Poste)	12.00	07.30
Capellen	11, rue de la Gare (intérieur Namsa)	10.00	08.00
Capellen	40, route d'Arlon	11.30	08.00
Capellen	Aire de Capellen BP	08.00	08.00
Capellen	Aire de Capellen Texaco	08.00	08.00
Christnach	1, rue de l'Ecole	11.00	07.00
Clemency	Bureau de Poste	16.30	08.00
Clemency	Coin rue de Bascharage/rue de la Gare (arrêt bus)	10.00	08.00
Clervaux	Bureau de Poste	17.00	02.30
Clervaux	1, Grand-Rue (Maison Bouvier)	11.00	02.30
Clervaux	22, Grand-Rue	11.00	02.30
Clervaux	80, Grand-Rue	10.00	02.30
Clervaux	Abbaye	09.00	02.30
Clervaux	Rue de la Gare (vis-à-vis no 5)	10.00	02.30
Colbette	Maison 35	08.00	06.30
Colmar-Berg	Avenue G. Smith (Goodyear)	08.30	02.30
Colmar-Berg	Coin rue de Luxembourg/rue du Faubourg	10.00	02.30
Colmar-Berg	Rue G.-D. Charlotte	10.30	02.30
Colmar-Berg	Coin rue de Mertzig (entrée château)	08.00	02.30
Colmar-Berg	6, rue de Mertzig	08.00	02.30
Colmar-Berg	20-22, rue de la Poste	08.30	02.30
Colpach-Bas	2, rue de l'Eglise (école)	11.30	08.30
Colpach-Bas	Fondation Emile Mayrisch (réception)	08.00	08.30
Colpach-Haut	26-28, rue A. et E. Mayrisch	12.00	08.30
Consdorf	Bureau de Poste	15.30	06.30
Consdorf	Administration Communale	09.30	07.00
Consdorf	Camping Burgkapp	09.30	07.00
Consdorf	Hôtel de la Gare	10.00	06.30
Consthum	7, rue Knupp	11.30	02.30
Contern	Eglise	10.00	07.00
Contern	Chaux de Contern	08.00	07.00
Contern	Zone industrielle	19.00	17.00
Crauthem	13, rue de Hellange	09.00	06.30
Crauthem	18, rue de Weiler	10.30	06.30
Crendal	Eglise	11.00	02.30
Cruchten	Rue de l'Eglise	08.00	07.00
Cruchten	Rue Neuve	08.00	07.00
Dahl	32, Duerfstrooss	09.30	02.30
Dahlem	3, rue de l'Ecole	12.00	08.00
Dalheim	Bureau de Poste	11.00	07.00
Dalheim	Coin cité Waasserklapp/Wendelstrooss	11.00	07.00
Dalheim	Administration communale	11.00	07.00
Deiffelt	Maison 18	08.00	02.30
Dellen	Rue du Lavoir (bâtiment communal)	09.30	02.30
Derenbach	Maison 5	10.00	02.30
Derenbach	Maison 36	10.00	02.30
Dickweiler	9, rue Principale	12.00	08.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Diekirch	Bureau de Poste	17.30	09.00
Diekirch	2, route de Gilsdorf	09.00	02.30
Diekirch	22, rue des Fleurs	09.30	02.30
Diekirch	27, Esplanade	09.30	02.30
Diekirch	34, rue de la Gare	11.00	02.30
Diekirch	37, rue de la Gare	11.00	02.30
Diekirch	39, rue Bamerthal	09.00	02.30
Diekirch	47, rue de la Croix	11.30	02.30
Diekirch	7, rue du XI Septembre	10.30	02.30
Diekirch	8, place Joseph Bech	10.30	02.30
Diekirch	104, rue Clairefontaine	08.00	02.30
Diekirch	Camping de la Sûre (route de Gilsdorf - saison)	08.00	08.30
Diekirch	Camping op der Sauer (route de Gilsdorf - saison)	08.00	08.30
Diekirch	Caserne Herrenberg	levée par armée	—
Diekirch	Grand-Rue	12.00	02.30
Diekirch	Promenade de la Sûre (passerelle)	12.00	02.30
Differdange	Bureau de Poste	19.00	17.00
Differdange	1, rue de la Chapelle	09.00	06.30
Differdange	1, rue Gustave Lemaire	10.00	06.30
Differdange	135, rue de Soleuvre	11.30	06.30
Differdange	51, avenue Kennedy	08.30	06.30
Differdange	94, avenue Charlotte	10.30	06.30
Differdange	Arbed (portail E)	09.30	06.30
Differdange	Coin place de la Résistance/rue Roosevelt	09.00	06.30
Differdange	Hôtel de Ville	11.30	06.30
Differdange	Rue Emile Mark (école)	08.30	06.30
Dillingen	Route de Reisdorf	08.30	07.00
Dippach	Bureau de Poste	19.00	17.00
Dippach	2, rue Belle-vue	11.00	08.00
Dippach	Dippach-Gare (barrière)	08.30	08.00
Dirbach	Vis-à-vis maison 5	11.00	02.30
Doennange	Maison 32	08.30	02.30
Doncols	Duerfstrooss (église)	12.30	02.30
Dondelange	Route de Luxembourg	10.00	07.00
Dorscheid	26, Duerfstrooss	09.00	02.30
Drauffelt	Arrêt bus	08.30	02.30
Drinklange	Arrêt bus	11.00	02.30
Dudelange	Bureau de Poste	19.00	17.00
Dudelange	1, route de Boudersberg	09.00	07.00
Dudelange	132, route de Luxembourg	09.00	07.00
Dudelange	175, rue de la Libération	09.30	07.00
Dudelange	2, rue du Nord	09.00	07.00
Dudelange	28, rue Tattenberg	09.00	07.00
Dudelange	41, rue Lentz	12.00	07.00
Dudelange	62, rue Pasteur	09.00	07.00
Dudelange	62-64, rue Nic Bieber	11.00	07.00
Dudelange	8, rue Gare-Usines	09.00	07.00
Dudelange	Coin route de Zoufftgen/rue A. Benoît	10.30	07.00
Dudelange	Gare CFL	08.30	07.00
Dudelange	Hôpital de la Ville	09.30	07.00
Dudelange	Place Gymnich	09.30	07.00
Dudelange	28, rue du Parc	09.00	07.00
Echternach	Bureau de Poste	17.30	09.00
Echternach	Auberge de Jeunesse	12.00	07.30
Echternach	Gare CFL	09.30	08.00
Echternach	Hôpital	09.00	07.30
Echternach	1, rue du Pont (lycée classique)	16.00	08.00
Echternach	Coin rue Hoovelek (Morgenstern)	11.00	07.30
Echternach	19, rue des Lilas (cité Manerchen)	12.00	08.00
Echternach	5, place du Marché	08.00	08.00
Echternach	36, rue de la Gare	09.00	08.00
Echternach	37, rue de la Montagne	10.00	07.30
Echternach	51, rue de Luxembourg	10.00	02.30
Echternach	47, rue de Wasserbillig	10.30	08.00
Echternach	69, rue Krunn	09.30	08.00
Echternach	19, rue Maximilien	10.00	08.00
Echternach	5, porte St Willibrord	08.00	08.00
Ehrlange	16, rue du Centre (vis-à-vis école)	08.45	07.30
Ehrlange	57, rue du Centre	09.30	07.30
Ehlerange	Z.A.R.E. Ouest (entrée)	09.00	09.00
Ehlerange	Rue de Mondercange (église)	11.00	09.00
Ehnen	Cité Lehboesch	11.30	07.00
Ehnen	Eichamt	10.00	07.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Ehnen	Route du Vin	10.00	07.00
Eischen	Bureau de Poste	16.45	08.00
Eischen	2, rue de la Gaichel	10.00	08.00
Eischen	30, rue de la Montagne	09.30	08.00
Eischen	61, rue de Waltzing	09.30	08.00
Eischen	Coin rue Waltzing/rue de la vallée	09.00	08.00
Eisenborn	Centre d'Eisenborn	09.00	06.30
Ell	12, Réidenerstrooss (café)	08.00	09.00
Ell	15, Haaptstrooss (école)	08.30	09.00
Ellange	Eglise	11.00	07.00
Eltz	34, rue de Redange	08.00	09.00
Elvange/Mondorf	Coin rue M.-J. Deny/rue P. Diederich	09.30	07.00
Elvange/Mondorf	Eglise	10.00	07.00
Elvange/Beckerich	76, Haaptstrooss (école)	11.30	02.30
Emerange	2, rue d'Elvange	08.00	07.00
Esscherange	2, Ierwesch Duerf	09.00	02.30
Eppeldorf	1, rue Principale	12.00	02.30
Ermsdorf	1, Sonndesgaass	11.30	02.30
Ernster	Maison Leesch	11.00	06.30
Ernzen	Rue d'Ernzen	09.00	07.00
Erpeldange/Ettelbruck	19, porte des Ardennes	10.00	02.30
Erpeldange/Ettelbruck	138, porte des Ardennes	11.00	02.30
Erpeldange/Remich	Ancienne école	09.00	07.00
Erpeldange/Wiltz	2, an der Gaass (école)	09.30	02.30
Ersange	Maison Seffer	10.30	07.00
Eschdorf	Bureau de Poste	10.30	02.30
Eschette	En face de l'Eglise	10.30	02.30
Esch-sur-Alzette	Bureau de Poste (Esch-Centre)	19.00	17.00
Esch-sur-Alzette	Bureau de Poste (Esch-Lallange)	17.00	08.30
Esch-sur-Alzette	Bureau de Poste (Esch-Nord)	17.00	06.00
Esch-sur-Alzette	156, route de Luxembourg	10.00	07.00
Esch-sur-Alzette	187, rue de Belvaux	08.00	06.00
Esch-sur-Alzette	3, boulevard Prince Henri	09.30	07.00
Esch-sur-Alzette	4, avenue de la Gare	18.00	07.00
Esch-sur-Alzette	55, rue Clair-Chêne	11.00	06.00
Esch-sur-Alzette	82, rue de l'Alzette	12.00	07.30
Esch-sur-Alzette	Cité Leesberg (entre 6A et 7)	10.30	07.30
Esch-sur-Alzette	Coin rue de Puteaux/bd Charles de Gaulle	08.00	06.00
Esch-sur-Alzette	Gare CFL	18.00	07.30
Esch-sur-Alzette	54, rue Emile Mayrisch (hôpital de la Ville)	10.00	08.00
Esch-sur-Alzette	5, op der Leier (maison de retraite)	08.30	08.00
Esch-sur-Alzette	Coin rue Aline de St Hubert/rue Henri Tudor	09.30	07.00
Esch-sur-Alzette	9, place de l'Europe	09.00	08.30
Esch-sur-Alzette	8, place de la Paix	08.30	08.30
Esch-sur-Alzette	Vis-à-vis 3, rue J.-P. Bausch (parking)	10.00	07.00
Esch-sur-Alzette	Place des Mines	11.00	07.00
Esch-sur-Alzette	14, place des Remparts	18.00	06.00
Esch-sur-Alzette	9, place des Sacrifiés	10.00	06.00
Esch-sur-Alzette	Place de Stalingrad	08.30	06.30
Esch-sur-Alzette	Place Victor Hugo (lycée)	18.00	06.30
Esch-sur-Alzette	4, place de l'Hôtel de Ville	18.00	07.30
Esch-sur-Alzette	122, rue de l'Alzette (théâtre)	11.30	07.30
Esch-sur-Alzette	2, rue d'Eherange	10.00	06.00
Esch-sur-Alzette	207, rue de Belval	11.00	07.00
Esch-sur-Alzette	Coin rue de la Source/rue du Bourgrund	10.00	08.00
Esch-sur-Alzette	60, rue de Neudorf (parking)	11.00	08.00
Esch-sur-Alzette	Coin rue de Schifflange/rue de Neudorf	10.00	08.00
Esch-sur-Alzette	37, rue du Canal	18.00	06.30
Esch-sur-Alzette	Coin rue des Charbons/rue Victor Hugo	09.30	06.30
Esch-sur-Alzette	Coin rue du Cinquantenaire/8, place de Mantemach	09.30	08.30
Esch-sur-Alzette	68, rue du Fossé	09.30	06.30
Esch-sur-Alzette	Coin rue du Nord/rue Victor Hugo	18.00	06.30
Esch-sur-Alzette	2, rue Emile Eischen	09.30	08.00
Esch-sur-Alzette	23, rue Michel Lentz (école)	09.00	06.00
Esch-sur-Alzette	Rue Nic Biever	11.00	07.00
Esch-sur-Alzette	14, avenue du Rock'n Roll	10.00	03.00
Esch-sur-Sûre	Bureau de Poste	09.00	02.30
Esch-sur-Sûre	24, rue du Moulin	09.30	02.30
Esch-sur-Sûre	Tunnel	09.00	02.30
Eschweiler/Junglinster	Ecole	08.30	06.30
Eschweiler/Wiltz	1, rue Kraeiz (mairie)	10.30	02.30
Eselborn	Vis-à-vis maison 24	09.00	02.30
Ettelbruck	Bureau de Poste	18.30	16.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Ettelbruck	29, rue de Bastogne	10.00	02.30
Ettelbruck	Rue M. Rodange/J. Flies	08.30	02.30
Ettelbruck	Coin rue J.A. Zinnen/rue Ph. Manternach	08.30	02.30
Ettelbruck	Coin rue M. Weber/rue um Boeschel	09.00	02.30
Ettelbruck	76, Grand-Rue	10.00	02.30
Ettelbruck	14, place de l'Hôtel de Ville	10.00	02.30
Ettelbruck	20, rue de Warken	09.00	02.30
Ettelbruck	134, rue de Warken	09.00	02.30
Ettelbruck	Square Dr Charles Marx (clinique St Louis)	16.00	02.30
Ettelbruck	Coin rue Dr Klein/avenue J.F. Kennedy	10.30	02.30
Ettelbruck	1, place de la Gare (bâtiment CFL)	10.00	02.30
Ettelbruck	72, avenue L. Salentiny (école agricole)	09.30	02.30
Ettelbruck	17, avenue des Alliés (HNPE)	08.00	02.30
Everlange	2, rue du Pont	09.00	02.30
Fennange	51, rue d'Esch	10.00	07.30
Fentange	2, ceinture Beau-Site	08.30	08.00
Fentange	86, rue de Bettembourg	08.30	08.00
Filsdorf	Place publique	12.00	07.00
Fingig	31, rue Centrale	09.00	08.00
Fischbach/Clervaux	Centre de Distribution (24, Hinnick)	15.30	02.30
Fischbach/Clervaux	Place de l'église	10.00	02.30
Fischbach/Mersch	Eglise	09.00	07.00
Flatzbour	Carrefour (arrêt bus)	10.30	02.30
Flaxweiler	2, rue Heicht	09.00	06.30
Flebour/Boulaide	Maison 20	11.30	02.30
Foetz	Rue du Brill (arrêt bus)	19.00	17.00
Foetz	Rue Théodore de Wacquant	08.30	08.00
Falschette	35, rue Principale (ancienne école)	10.00	02.30
Fouhren	Route de Diekirch (arrêt bus)	10.00	02.30
Fouhren	10, rue de l'Eglise (école)	10.00	02.30
Frisange	3, route de Mondorf	19.00	17.00
Gaichel	Vis-à-vis Hôtel-Restaurant de la Gaichel	09.30	08.00
Garnich	Bureau de Poste	11.30	08.00
Garnich	2, rue des Sacrifiés	09.00	08.00
Garnich	55, rue des Trois Cantons	12.00	08.00
Garnich	17, rue de Holzem	10.00	08.00
Gilsdorf	4, rue Principale	09.30	02.30
Gilsdorf	36, rue Principale (école)	10.00	02.30
Girst	42, Duerstrooss	12.00	08.00
Girsterklaus	Chapelle	12.00	08.00
Givenich	Maison 9	10.30	06.30
Godbrange	Ecole	11.00	06.30
Goebelsmühle	2, op der Gare (CFL)	11.00	02.30
Goeblange	Rue Principale	09.00	08.00
Goedange	Arrêt bus	12.00	02.30
Goesdorf	2, um Knupp (église)	09.00	02.30
Goetzange	1, rue de Luxembourg	08.00	08.00
Gonderange	Ecole	19.00	17.00
Gosseldange	Eglise	08.30	06.00
Gostingien	Eglise	11.30	07.00
Gostingien	Rue du Relais	11.30	07.00
Gralingen	7, rue Principale	09.00	02.30
Grass	Maison 10	10.00	08.00
Graulinster	Rue du Blumenthal	11.00	06.30
Greisch	10, rue de Tuntange	09.30	08.00
Greiveldange	Dépôt sapeurs pompiers	08.30	07.00
Grevels	Rue Principale (cimetière)	09.30	02.30
Grevenknapp	Aubette	08.00	07.00
Grevenmacher	Bureau de Poste	17.30	12.00
Grevenmacher	Administration Communale	08.00	06.30
Grevenmacher	21, rue de Münschecker	09.30	06.30
Grevenmacher	38, rue Ste Catherine	10.00	06.30
Grevenmacher	13, rue des remparts	16.00	06.30
Grevenmacher	1, Schaffmill	08.30	06.30
Grevenmacher	11, rue des Foyers (Pietert)	09.00	06.30
Grevenmacher	26, route de Luxembourg	08.00	06.30
Grevenmacher	Rue Victor Prost (façade BGL)	08.00	06.30
Grindhausen	Place de l'Eglise	10.00	02.30
Grosbous	Bureau de Poste	14.30	09.00
Grosbous	Route d'Ettelbruck (vis-à-vis maison 22)	09.00	02.30
Grosbous	Coin route d'Ettelbruck/rue de Bastogne	09.30	02.30
Guermelscheid	Maison 12 (arrêt bus)	11.00	02.30
Grundhof	Rue de Beaufort	11.00	07.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Hachiville	Cimetière (vis-à-vis maison 8)	10.30	02.30
Hachiville	Eglise (vis-à-vis maison 82)	10.00	02.30
Hagelsdorf	Maison 8	09.30	06.30
Hagen	Place de l'Eglise	10.00	08.00
Hagen	Rue Belle-Vue	10.00	08.00
Haller	Rue Hallerbach	10.00	07.00
Hamiville	Maison 55	12.30	02.30
Harlange	Bureau de Poste	11.00	02.30
Harlange	1, place St Hubert	11.00	02.30
Hassel	6, rue de Dalheim	09.30	07.00
Hautbellain	Barrière (vis-à-vis maison 5)	10.00	02.30
Hautbellain	Parking (vis-à-vis maison 57)	10.00	02.30
Hautcharage	Rue de Bascharage (école)	10.00	08.00
Heffingen	27, op der Strooss	11.00	07.00
Heiderscheid	Postshop Butték um Séi	08.00	13.00
Heiderscheid	Fuussekaul	08.00	02.30
Heiderscheid	6, um Maart	08.30	02.30
Heiderscheid-Fond	Maison 5	11.30	02.30
Heinerscheid	52, Haaptstrooss	14.30	02.30
Heinerscheid	PostShop Gamm Vert	17.00	15.00
Heisdorf	13, rue de la Forêt Verte	09.00	06.30
Heisdorf	25, route de Luxembourg	09.00	07.00
Heisdorf	Coin rue du cimetière/rue J. Beck	09.00	07.00
Heispelt	Rue de l'Eglise (église)	11.30	02.30
Hellange	Coin route de Mondorf/rue de Hagen	10.30	07.00
Hellange	Coin rue de Crauthem/rue de l'Ecole	10.30	07.00
Helmdange	Rue Fautefiels	09.00	06.00
Helmsange	Coin rue Conrardy/cité Kennedy	09.00	08.00
Helmsange	Rue de la Gare	09.00	08.00
Helmsange	19, rue Prince Henri	09.00	08.00
Hemstal	9, am Duerf	12.00	06.30
Herborn	Haaptstrooss	12.00	06.30
Hersberg	Maison 10	11.00	06.30
Hesperange	Bureau de Poste	19.00	17.00
Hesperange	Ceinture um Schloss	08.30	08.00
Hesperange	353, route de Thionville	10.30	08.00
Hesperange	38, rue de Bettembourg	08.30	08.00
Hinkel	1, rue Girsterklaus	11.30	08.00
Hivange	Ecole	10.00	08.00
Hobscheid	Bureau de Poste	10.00	08.00
Hobscheid	11, rue de l'Eglise	10.00	08.00
Hoesdorf	Maison 6 (comice agricole)	10.30	02.30
Hoffelt	Eglise	11.00	02.30
Hollenfels	Eglise	09.00	07.00
Holler	10, Duarefstrooss (café Scharzt)	10.00	02.30
Holtz	3, rue du Village	09.00	02.30
Holzem	Arrêt Bus	09.00	07.00
Holzthum	En face de l'église	11.00	02.30
Hoscheid	22, Lisseneck	09.00	02.30
Hoscheid-Dickt	Eglise (façade)	10.00	02.30
Hosingen	Bureau de Poste	17.00	15.00
Hosingen	Vis-à-vis 7, Haaptstrooss (Gendarmerie)	10.00	02.30
Hostert/Niederanven	102, rue Andethana	10.00	06.30
Hostert/Niederanven	6, rue Principale	09.30	06.30
Hostert/Rambrouch	7A, rue Principale	12.00	08.30
Hovelange	2, Bockwee	11.00	02.30
Huldange	54, Duarefstrooss	09.00	02.30
Huldange	4, op der Schmett (forge)	08.30	02.30
Huncherange	Coin rue Hiehl/rue d'Esch	11.00	07.30
Hunsdorf	Eglise	09.00	07.00
Hupperdange	2, Heigaart	11.00	02.30
Huttange	Arrêt autobus	08.00	08.30
Imbringen	Rue de Luxembourg (maison Houwen)	10.00	06.30
Ingeldorf	Postshop Station-service Q8	17.00	14.00
Ingeldorf	Parking Supermarché Cactus	08.30	02.30
Ingeldorf	Coin rue Longchamp/rue du Manoir	12.00	02.30
Ingeldorf	Coin rue de la Sûre/rue du Berger	12.00	02.30
Insenborn	Maison 38A (ancienne laiterie)	10.00	02.30
Itzig	Rue de Hesperange (église)	09.00	08.00
Itzig	57, rue de la Libération	09.00	08.00
Junglinster	6, rue du village (ancien Bureau de Poste)	10.00	06.30
Junglinster	Centre Langwiss	19.00	17.00
Junglinster	Coin rue Rham/rue de Bourglinster	09.30	06.30

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Kahler	38, rue Principale	10.30	08.00
Kalborn	Maison 3 (gîte rural)	12.30	02.30
Kaundorf	Arrêt bus "an der Hielt"	12.00	02.30
Kautenbach	Vis-à-vis 3, Duerfstrooss (ancienne Poste)	11.30	02.30
Kautenbach	5, op der Gare (gare CFL)	11.30	02.30
Kayl	Bureau de Poste	19.00	17.00
Kayl	1, rue d'Esch	11.00	07.00
Kayl	43, rue du Commerce	10.00	07.30
Kayl	Rue du Faubourg (école)	09.00	07.00
Kehlen	Bureau de Poste	10.30	07.00
Kehlen	Coin rue du cimetière/rue de Kopstal	08.00	08.00
Kehlen	Domaine Brameschhof	08.30	07.00
Kehmen	1, Scheedelerstrooss	09.30	02.30
Keispelt	Place de l'Eglise	10.30	07.00
Kleinbettingen	Bureau de Poste	09.00	08.00
Knaphoscheid	Vis-à-vis maison 38	12.00	02.30
Kobenbour	Arrêt CFL	10.00	06.30
Koerich	Bureau de Poste	11.15	08.00
Koerich	Coin rue Principale/rue de Windhof	09.00	08.00
Koetschette	1, rue de la Paix (école communale)	09.30	02.30
Koetschette	Zone industrielle	10.00	02.30
Kohnehof	Restaurant	11.00	02.30
Kopstal	Bureau de Poste	16.00	09.00
Kopstal	28-30, rue de Saeul	10.00	09.00
Kuborn	14, rue Théodore Welbes	10.30	02.30
Lamadelaine	2, rue des Prés	10.00	08.00
Lamadelaine	39, rue du Moulin	09.30	08.00
Lamadelaine	Coin rue de l'Eglise/rue de la Gare	09.00	08.00
Lamadelaine	Rue Grousswiss	11.30	08.00
Landscheid	Arrêt bus	10.00	02.30
Lannen	1, rue du Cimetière (église)	09.30	08.30
Larochette	Bureau de Poste	17.00	07.00
Larochette	Place de la Gare	08.30	06.30
Larochette	Hôtel de la Poste	08.30	07.00
Larochette	Camping Kengert	08.00	06.30
Larochette	15, rue de Mersch	08.30	06.30
Lasauvage	81, place Saintignon	11.00	06.30
Leithum	Après 29 Duarrefstrooss (église)	08.00	02.30
Lellig	Haaptstrooss	09.30	06.30
Lellingen	Place de l'Eglise	10.30	02.30
Lenningen	Maison Kohl	12.30	07.00
Lentzweiler	Maison 10	08.30	02.30
Leudelange	Bureau de Poste	19.00	17.00
Leudelange	96, rue de la Gare	09.00	07.30
Leudelange	Coin rue de Bettembourg/rue des Roses	08.30	07.30
Leudelange	Place des Martyrs	10.00	07.30
Levelange	Chapelle	10.00	08.30
Liefrange	6, Kirewee (Foyer Caritas)	10.00	02.30
Lieler	46, Haaptstrooss (ancienne Caisse Rurale)	13.00	02.30
Limpach	Rue Centrale (église)	12.00	07.00
Linger	20, rue de la Libération	10.00	08.00
Lintgen	Bureau de Poste	11.00	06.00
Lintgen	Administration communale	08.30	06.00
Lintgen	Route de Fischbach	11.00	06.00
Lipperscheid	2, Haaptstrooss	10.00	02.30
Livange	14, rue de Bettembourg	08.30	07.30
Livange	Zone industrielle (Match)	08.30	07.30
Longsdorf	Arrêt bus	11.00	02.30
Lorentzweiler	Bureau de Poste	17.00	06.00
Lorentzweiler	Administration communale	10.00	07.00
Lorentzweiler	Coin rue de la Vallée/rue de Blaschette	10.00	07.00
Lullange	Ecole	09.30	02.30
Lultzhausen	Vis-à-vis maison 4 (église)	10.00	02.30
L-Beggen	Rue de Beggen (Espace)	09.30	09.00
L-Beggen	153, rue de Beggen	10.00	09.00
L-Beggen	74, rue Henri Dunant	09.00	09.00
L-Bonnevoie	Bureau de Poste	19.00	17.00
L-Bonnevoie	92, boulevard Patton	19.00	17.00
L-Bonnevoie	Coin bd Baden-Powell/rue Chalop	08.30	08.00
L-Bonnevoie	Coin rue D. Schlechter/rue P. Medinger	08.30	08.00
L-Bonnevoie	Coin rue P. Krier/rue Nic Martha	19.00	17.00
L-Bonnevoie	128, route de Thionville	19.00	17.00
L-Bonnevoie	222, route de Thionville	08.30	08.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
L-Bonnevoie	100, rue Auguste Charles	09.00	08.00
L-Bonnevoie	5, rue de Hesperange (église)	08.30	08.00
L-Bonnevoie	Coin rue de l'Hippodrome/rue des Légionnaires	19.00	17.00
L-Bonnevoie	7, rue Emile Mayrisch (école)	09.00	08.00
L-Bonnevoie	79, rue Pierre Krier	08.30	08.00
L-Bonnevoie	Coin rue des Gaulois /rue Pierre Hentges	19.00	17.00
L-Bonnevoie	Rue du Cimetière	08.30	08.00
L-Centre Ville	Bureau de Poste	19.00	17.00
L-Centre Ville	11, avenue Marie-Thérèse (Konviktsgaard - intérieur)	09.00	08.00
L-Centre Ville	13, avenue Pescatore (Fondation Pescatore - intérieur)	08.00	08.00
L-Centre Ville	Coin boulevard G.-D. Charlotte/rue Nic Welter	19.00	17.00
L-Centre Ville	Coin boulevard Royal/Grand-Rue	19.00	17.00
L-Centre Ville	Coin Grand-Rue/avenue de la Porte-Neuve	19.00	17.00
L-Centre Ville	Forum Royal	19.00	17.00
L-Centre Ville	Clinique St Joseph	19.00	17.00
L-Centre Ville	Place de la Constitution (saison)	08.00	08.00
L-Centre Ville	Place Guillaume	19.00	17.00
L-Centre Ville	Place du Théâtre	19.00	17.00
L-Centre Ville	Rue de la Congrégation	19.00	17.00
L-Centre Ville	32, rue des Capucins	09.00	08.00
L-Centre Ville	Cité Judiciaire - Plateau du St Esprit	19.00	17.00
L-Centre Ville	Rue Notre-Dame (Hôtel Cravat)	09.00	08.00
L-Centre Ville	59, avenue Monterey	19.00	17.00
L-Centre Ville	Avenue Emile Reuter (Charly's Gare)	19.00	17.00
L-Centre Ville	Puits Rouge	19.00	17.00
L-Centre Ville	22, avenue Marie Thérèse	19.00	17.00
L-Cents	Rue Robert Bruch (cité H. Frommes)	09.00	08.00
L-Cents	48, rue de Cents	11.00	08.00
L-Cents	91, rue de Trèves (Fetschenhof)	09.30	09.00
L-Cents	Rue de Trèves (église)	19.00	17.00
L-Cents	39, rue des Pommiers	10.00	09.00
L-Cessange	Kohlenberg (château d'eau)	11.00	08.00
L-Cessange	23, rue Ausone	09.00	08.00
L-Cessange	87, rue de Cessange	10.00	08.00
L-Cessange	240, rue de Cessange (église)	19.00	17.00
L-Cessange	302, rue de Cessange	09.00	08.00
L-Clausen	Place Emile Mousel	19.00	17.00
L-Dommeldange	50, rue de Beggen (L.T.E. Metz)	19.00	17.00
L-Dommeldange	Coin rue J. Engling/rue Comte de Ferraris	11.00	08.00
L-Dommeldange	Gare CFL	11.30	08.00
L-Eich	Bureau de Poste	17.00	09.00
L-Eich	Place François-Joseph Dargent	19.00	17.00
L-Eich	105, rue d'Eich (clinique)	11.30	09.00
L-Findel	Ancien Aéroport	19.00	17.00
L-Findel	Aérogare	11.00	08.00
L-Findel	Cargolux	19.00	17.00
L-Findel	Bank and Business Center	18.30	—
L-Findel	6, route de Trèves	18.30	—
L-Gare	Bureau de Poste	19.00	17.00
L-Gare	Coin rue d'Anvers/69, rue Adolphe Fischer	08.00	16.00
L-Gare	Gare centrale (hall)	19.00	17.00
L-Gare	37, avenue de la Gare	19.00	17.00
L-Gare	Rue Zithe (clinique)	18.00	—
L-Gare	9, avenue de la Liberté	19.00	17.00
L-Gare	Place de Paris	19.00	17.00
L-Gare	Coin rue M. Welter/rue M. Rodange	19.00	17.00
L-Gare	43, rue Glesener	19.00	17.00
L-Gare	54, rue de Strasbourg	19.00	17.00
L-Gare	Place de la Gare (arrêt bus)	19.00	17.00
L-Gasperich	PostShop 2, rue Bian	19.00	17.00
L-Gasperich	Coin rue Stumper/rue Bian (Zone industrielle)	19.00	17.00
L-Gasperich	46, rue de Gasperich (église)	19.00	17.00
L-Gasperich	Coin rue Franklin/rue Mozart	08.30	08.00
L-Gasperich	Rue de la Déportation	09.00	08.00
L-Gasperich	Coin Sauerwiss/rue Tony Bourg	11.00	08.30
L-Grund	Rue St Ulrich (arrêt bus)	19.00	17.00
L-Hamm	106, rue de Hamm	11.00	08.00
L-Hamm	Rue des Peupliers (église Hamm)	19.00	17.00
L-Hamm	2, rue E. Neveu (maison de retraite - intérieur)	11.30	08.00
L-Hollerich	Bureau de Poste	18.30	08.00
L-Hollerich	242, route d'Esch (Monopol)	19.00	17.00
L-Hollerich	47, rue de Hollerich	19.00	17.00
L-Hollerich	Rue de Bouillon (P&R Bouillon)	19.00	17.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
L-Howald	40, rue Berchem	08.30	08.00
L-Howald	Coin rue du Couvent/rue de la Redoute	08.30	08.00
L-Howald	Rue des Scillas (Cactus Howald)	19.00	17.00
L-Howald	Rue Entringer (église)	19.00	17.00
L-Howald	Coin rue Ernest Beres/rue Michel Lucius	08.30	08.00
L-Kirchberg	Bureau de Poste	19.00	17.00
L-Kirchberg	Cour des Comptes (intérieur)	16.30	—
L-Kirchberg	Coin rue d'Avalon/rue des Poiriers	09.00	09.00
L-Kirchberg	Rue Marcel Reuland (domaine du Kiem)	09.00	09.00
L-Kirchberg	Hôpital Kirchberg	09.00	09.00
L-Kirchberg	Hémicycle (extérieur)	18.30	—
L-Kirchberg	Auchan (centre commercial)	19.00	17.00
L-Kirchberg	Philharmonie	16.30	—
L-Kirchberg	200, rue de Kirchberg	11.00	09.00
L-Kirchberg	Rue Pierre-Elai Schoue	08.30	08.00
L-Kirchberg	6, rue Paul Noesen	10.30	08.00
L-Kirchberg	Bâtiment BAK (K. Adenauer)	16.30	—
L-Kockelscheuer	Rue de Bettembourg (camping)	10.00	08.00
L-Kockelscheuer	Rue de la Ferme (cité Weisstraffer)	10.00	08.00
L-Limpertsberg	Bureau de Poste	19.00	17.00
L-Limpertsberg	39, allée Scheffer	19.00	17.00
L-Limpertsberg	86, avenue de la Faiencerie	19.00	17.00
L-Limpertsberg	139, avenue de la Faiencerie	10.30	08.00
L-Limpertsberg	Avenue du Bois (château d'eau)	09.00	08.00
L-Limpertsberg	Coin avenue de la Faiencerie/rue T. Neumann	19.00	17.00
L-Limpertsberg	Coin avenue Victor Hugo/square André	19.00	17.00
L-Limpertsberg	Coin rue des Roses/rue des Glacis	08.30	08.00
L-Limpertsberg	Coin rue Henri VII/avenue Victor Hugo	19.00	17.00
L-Limpertsberg	Rue des Cerisiers (lycée technique)	08.30	08.00
L-Limpertsberg	98, rue Ermesinde	08.30	08.00
L-Limpertsberg	2, rue Siggy vu Lëtzebuerg	09.30	08.00
L-Merl/Belair	Bureau de Poste	19.00	17.00
L-Merl/Belair	Coin avenue du X Septembre/rue des Dahlias	08.30	08.00
L-Merl/Belair	108, avenue du X Septembre	08.30	08.00
L-Merl/Belair	37A, avenue Gaston Diderich	08.00	08.00
L-Merl/Belair	110, avenue Gaston Diderich (église)	19.00	17.00
L-Merl/Belair	245, avenue Gaston Diderich	08.30	08.00
L-Merl/Belair	10, avenue Guillaume	19.00	17.00
L-Merl/Belair	29, boulevard Marcel Cahen	08.30	09.00
L-Merl/Belair	Coin rue Federspiel/rue Barblé	19.00	17.00
L-Merl/Belair	Place de France	19.00	17.00
L-Merl/Belair	Place de Liège	08.30	08.00
L-Merl/Belair	Place de Nancy	19.00	17.00
L-Merl/Belair	99, route d'Arlon	19.00	17.00
L-Merl/Belair	193, route de Longwy	08.30	09.00
L-Merl/Belair	300, route de Longwy	19.00	17.00
L-Merl/Belair	331, route de Longwy	08.30	08.00
L-Merl/Belair	411, route de Longwy	08.30	08.00
L-Merl/Belair	Centre Hospitalier (intérieur)	19.00	17.00
L-Merl/Belair	33, rue Bertels	08.30	09.00
L-Merl/Belair	3, rue de la Toison d'Or	08.00	08.00
L-Merl/Belair	20, rue de l'Ouest	08.30	08.00
L-Merl/Belair	Rue de Merl (vis-à-vis de l'école)	19.00	17.00
L-Merl/Belair	22, rue des Archiducs	08.30	08.00
L-Merl/Belair	11, rue des Foyers	10.00	08.00
L-Merl/Belair	52, rue Marie Adélaïde	08.00	08.00
L-Merl/Belair	126, Val Ste Croix	08.00	08.00
L-Muhlenbach	Coin rue de Rollingergrund/rue de Bridel	19.00	17.00
L-Muhlenbach	117, rue de Muhlenbach	08.30	09.00
L-Muhlenbach	47, rue Emile Metz	08.00	09.00
L-Muhlenbach	53, rue Jean-Pierre Huberty	11.30	09.00
L-Neudorf	76, rue de Neudorf	08.30	08.00
L-Neudorf	267, rue de Neudorf	19.00	17.00
L-Neudorf	361, rue de Neudorf	08.30	08.00
L-Neudorf	Zone industrielle Kalchesbruck/rue de Neudorf	19.00	17.00
L-Pfaffenthal	2, rue du Fort Olisy (auberge de la Jeunesse)	08.30	08.00
L-Pfaffenthal	21, rue Laurent Menager	08.30	08.00
L-Pfaffenthal	33, rue Vauban	19.00	17.00
L-Rollinggrund	70, rue de Reckenthal	11.30	09.00
L-Rollinggrund	113, rue du Rollinggrund	10.00	09.00
L-Rollinggrund	217, rue du Rollinggrund	19.00	17.00
L-Rollinggrund	330, rue du Rollinggrund (Faiencerie)	10.30	09.00
L-Rollinggrund	359, rue du Rollinggrund	12.00	09.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
L-Verlorenkost	Boulevard Patton (arrêt bus)	09.00	08.00
L-Weimershof	89, rue des Mugquets	10.30	09.00
L-Weimerskirch	156, rue des Sources	08.30	08.00
L-Weimerskirch	55, rue du Soleil	09.00	08.00
L-Weimerskirch	1, rue Fond Saint Martin	08.30	08.00
Machtum	Rue de l'Eglise (centre culturel)	10.00	06.30
Mamer	Bureau de Poste	19.00	17.00
Mamer	1, rue du Commerce	08.30	07.00
Mamer	2, rue de la Gare	08.30	07.00
Mamer	5, rue du Marché (CIPA)	08.00	07.00
Mamer	7, route d'Arlon	19.00	17.00
Mamer	87, route d'Arlon	10.00	08.00
Mamer	Camping du Gaaschtgrund (saison)	09.00	07.00
Mamer	Coin rue Gaaschtberg/rue Mont Royal	11.00	07.00
Mamer	Rue Dangé St Romain	09.30	07.00
Mamer	Coin route de Holzem/rue du Baumbusch	10.00	07.00
Manternach	12, Syrdallstrooss	08.30	06.30
Marnach	9, Marbuengerstrooss	08.30	02.30
Marnach	16, Hauptstrooss (arrêt bus)	09.30	02.30
Masseler	Maison 18	10.00	02.30
Mecher	7, Duerfstrooss (en face Café Peiffer)	10.30	02.30
Medernach	2, rue de Savelborn	10.00	07.00
Medernach	50, rue de Savelborn	11.30	07.00
Medingen	Rue de la Chapelle	11.00	07.00
Meispelt	Chapelle	11.00	07.00
Mensdorf	19, rue de l'Eglise	11.00	06.30
Mensdorf	17, rue Principale	11.00	06.30
Merkholtz	12, Duerfstrooss	13.00	02.30
Mersch	Bureau de Poste	17.00	17.00
Mersch	Gare CFL	16.00	06.30
Mersch	Centre culturel	16.00	07.00
Mersch	Comte d'Autel	10.00	07.00
Mersch	Coin Nicolas Welter/route de Gosseldange	09.00	07.00
Mersch	Rue Nicolas Welter	09.00	07.00
Mersch	Topaze	16.00	07.00
Mersch	Centre administratif	19.00	17.00
Mersch	Am Wangert	09.00	06.30
Mersch	Camping (saison)	08.00	07.00
Merscheid	1, rue de Walhausen	09.00	02.30
Merscheid	Eglise	11.00	02.30
Mertert	Port de Mertert	08.00	06.30
Mertert	Rue de Manternach	08.00	06.30
Mertert	Rue Haute	10.00	06.30
Mertzig	19, rue Principale	11.30	02.30
Mertzig	17, rue de Michelbouch	08.00	02.30
Michelau	Coin Sauerstrooss/Fléiberstrooss	12.00	02.30
Michelbouch	Rue de Mertzig	08.00	02.30
Moersdorf	An der Olek	09.30	06.30
Moersdorf	Route d'Ettelbruck	09.00	06.30
Moestroff	1A, rue de la Gare	09.00	02.30
Mompach	Um Buer	11.00	06.30
Mondercange	Bureau de Poste	17.00	07.30
Mondercange	Coin rue d'Esch/cité Jacques Steichen	11.00	07.30
Mondercange	73, Grand-Rue	08.00	07.30
Mondercange	94, route d'Esch	11.00	07.30
Mondercange	68, rue de Limpach	10.00	07.30
Mondercange	27, rue de Pontpierre	09.00	07.30
Mondorf	Bureau de Poste	19.00	17.00
Mondorf	22, avenue des Bains	09.30	07.00
Mondorf	25, avenue F. Clement (ancienne Poste)	09.00	07.00
Mondorf	Coin rue de la Résistance/rue Flammang	08.30	07.00
Mondorf	Coin rue des Bénédictins/rue John Grun	10.00	07.00
Mondorf	Résidence Monplaisir	08.00	07.00
Mondorf	Coin route de Remich	09.30	07.00
Mondorf	1, rue de Luxembourg	10.30	07.00
Mondorf	8, rue Marie-Adélaïde	08.00	07.00
Moutfort	Eglise	09.30	07.00
Moutfort	Millbech	10.00	07.00
Mullendorf	1, rue de l'Avenir	12.00	07.00
Mullerthal	Hôtel des Cascades	09.00	06.30
Munsbach	Ecole primaire	09.00	07.00
Munsbach	Rue du Château	09.30	07.00
Munsbach	Zone d'activité Syrdall	19.00	17.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Münschecker	1, ale Wee	08.30	06.30
Munshausen	Place de l'Eglise	12.30	02.30
Nachtmanderscheid	Maison 2 (école)	08.00	02.30
Nagem	Eglise	09.30	08.30
Nagem	4, rue de Redange	09.30	08.30
Neidhausen	Arrêt bus	09.00	02.30
Neuhaeusgen	Rue Principale	09.30	09.00
Neunhausen	Maison 16 (ancienne école)	10.30	02.30
Niederanven	Bureau de Poste	19.00	17.00
Niederanven	174, rue de Trèves	09.00	06.30
Niederborn	Bureau de Poste	19.00	17.00
Niederborn	1, rue de Sanem	09.30	06.30
Niederborn	144, avenue de la Liberté	08.00	06.30
Niederborn	33, rue de l'Eglise	10.00	06.30
Niederborn	37, rue de Pétange	10.30	06.30
Niederborn	Cité Mathendahl	09.00	06.30
Niederborn	Hôpital	15.30	06.30
Niederborn	Maison de retraite	08.00	06.30
Niederdonven	Ecole	08.30	07.00
Niederfeulen	Bureau de Poste	10.00	02.30
Niederglabach	Eglise	08.30	07.00
Niederpallen	1, rue de Reichlange	09.30	02.30
Niederwampach	Maison 38	08.30	02.30
Niederwampach	Maison 49 (Lallemand)	08.30	02.30
Nocher	6, Duerfstrooss	11.00	02.30
Nocher-Route	81, Duerfstrooss	10.30	02.30
Noerdange	Place de la Gare (arrêt bus)	10.00	02.30
Noertrange	15, Hauptstrooss (cimetière)	10.30	02.30
Noertzange	50, rue Principale	10.00	07.30
Noertzange	Gare CFL	10.30	07.30
Nommern	Camping	08.30	07.00
Nommern	Eglise	09.00	07.00
Nospelt	1, rue de Kehlen	10.00	08.00
Nothum	Arrêt bus "Duerfstrooss"	11.00	02.30
Oberanven	53A, rue Andethana	09.00	06.30
Oberanven	Rue Laach (pharmacie)	09.00	06.30
Oberborn	Bureau de Poste	17.00	06.30
Oberborn	1, rue Pierre Dupong	10.30	06.30
Oberborn	15, rue Hubert Clement	11.00	06.30
Oberborn	2, rue des Mines	10.00	06.30
Oberborn	2, rue Prince Henri	09.00	06.30
Oberborn	34, rue Jean Gallion	08.30	06.30
Oberborn	77, rue de la Gare	11.00	06.30
Oberborn	Coin rue de Belvaux/rue Duchscher	10.00	06.30
Oberdonven	Maison Demuth	09.30	07.00
Oberreisenbach	Camping (en face)	10.30	02.30
Oberfeulen	2, place de la Chapelle	12.00	02.30
Oberpallen	Route d'Arlon (Pall Center - arrêt bus)	11.00	09.00
Oberpallen	10, route de Tontelange	11.00	09.00
Oberwampach	Maison 10	09.00	02.30
Oberwampach	Maison 63	09.00	02.30
Oetrange	Bureau de Poste	19.00	17.00
Oetrange	Eglise	08.00	07.00
Ollingen	2, rue de Roodt-sur-Syre	08.30	06.30
Olm	2, rue de Nospelt	08.30	08.00
Olm	Cité Kurt	08.30	08.00
Ospem	9, rue Principale	08.30	09.00
Ospem	29, rue Principale	08.30	09.00
Osweiler	30, rue Principale (place du Village)	11.00	08.00
Peppange	73, rue de Crauthem (arrêt bus)	08.30	07.00
Peppange	Rue de Crauthem (vis-à-vis couvent)	08.30	07.00
Perlé	Bureau de Poste	11.00	02.30
Perlé	4, rue de l'Eglise (Commune)	09.30	02.30
Pétange	Bureau de Poste	19.00	17.00
Pétange	1, rue Belair	10.00	08.00
Pétange	110, rue de Niederborn	10.00	08.00
Pétange	Cactus	19.00	17.00
Pétange	29, rue de Luxembourg	10.30	08.00
Pétange	50, rue Aloyse Kayser	11.00	08.00
Pétange	87, rue d'Athus	10.00	08.00
Pétange	Coin Cité CFL/route de Luxembourg	08.30	08.00
Pétange	Coin Cité Schroeder/rue Nangeroni	10.00	08.00
Pétange	Coin rue des Jardins/route de Longwy	10.30	08.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Pétange	Coin rue P. Hamer/rue M. Adam	08.30	08.00
Pétange	Gare CFL	08.00	08.00
Pétange	Rue de l'Eglise (devant l'église)	10.30	08.00
Pétange	Rue Neuve	09.30	08.00
Petit-Nobressart	Rue de Nothomb	12.00	09.00
Pettingen	Château	08.30	06.30
Pintsch	Arrêt bus	11.00	02.30
Pissange	Lavoir	10.00	07.30
Platen	Coin rue du Pont/rue de la Fontaine	11.00	02.30
Platen	63, rue Principale	10.30	02.30
Pommerloch	4, Duerfstrooss	09.00	02.30
Pontpierre	Grand-Rue (église)	12.00	08.30
Pontpierre	28, rue de Luxembourg	10.00	08.30
Pontpierre	1, rue d'Esch	11.00	08.30
Pratz	Postshop	16.30	13.00
Pratz	28, rue de Folschette	09.30	02.30
Prettingen	Rue de la Montagne	08.30	06.00
Putscheid	1, Neit Wunnen	09.00	02.30
Putscheid	Maison communale	08.30	02.30
Rambrouch	Bureau de Poste	17.00	09.30
Rameldange	58, rue Principale	10.00	06.30
Reckange	1, rue Principale	08.00	07.00
Reckange	45, rue Principale	08.00	07.00
Reckange-sur-Mess	37, rue de la Montée	10.00	08.00
Reckange-sur-Mess	4, Huelstrooss	09.00	08.00
Reckange-sur-Mess	98, rue Jean-Pierre Hilger	09.30	08.00
Redange/Attert	Bureau de Poste	17.00	10.00
Redange/Attert	5, Grand-Rue	08.30	09.00
Redange/Attert	38, Grand-Rue (mairie)	11.30	09.00
Redange/Attert	Rue de la Piscine (Cactus)	09.00	09.00
Redange/Attert	3, rue de la Chapelle	09.30	09.00
Redange/Attert	2, rue de l'Hôpital (réception HPPA)	08.00	—
Reichlange	1A, rue de la Montée	08.00	02.30
Reimberg	11, rue St Roch	12.00	02.30
Reisdorf	Bureau de Poste	11.30	02.30
Remerschen	Maison communale	15.00	06.30
Remich	Bureau de Poste	17.00	07.00
Remich	Centre de Distribution	18.30	17.00
Remich	Central téléphonique	09.00	07.00
Remich	Cité Buschland	08.30	06.30
Remich	Rue de l'Hospice	11.00	07.00
Remich	Rue de la Gare	10.00	07.00
Remich	Rue Wenkel	09.00	06.30
Reuland	Eglise	10.00	07.00
Reuler	Maison 3 (hôtel St Hubert)	12.00	02.30
Reuler	Place de l'Eglise	12.00	02.30
Ringel	3, Schousterwée	09.00	02.30
Rippig	Maison 6	12.00	06.30
Rippweiler	1, Duerfstrooss	13.00	02.30
Rodange	Bureau de Poste	19.00	17.00
Rodange	2, chemin du Brouck	09.30	08.00
Rodange	2, rue Nic Biever	11.00	08.00
Rodange	90, rue Nic Biever	10.00	08.00
Rodange	331, route de Longwy	10.00	08.00
Rodange	55, rue de la Fontaine	10.00	08.00
Rodange	Douane	09.30	08.00
Rodange	Gare	08.00	08.00
Rodange	Route de Longwy (vis-à-vis maison 176)	09.00	08.00
Rodenbourg	1, rue d'Ernster	08.00	06.30
Roder	Chapelle	12.00	02.30
Rodershausen	Eglise	11.30	02.30
Roedgen	Rue de Luxembourg	11.00	07.30
Roedt	Maison Gerson	10.00	07.00
Roeser	Bureau de Poste	10.30	07.30
Roeser	40, rue d'Alzingen	08.30	07.00
Rolling	Maison communale	08.30	07.00
Rollingen	Route Principale	09.00	07.00
Rombach	Coin rue de Bigonville/rue Belle-Vue	13.30	02.30
Rombach	Rue des Tilleuls (arrêt bus)	13.00	02.30
Roodt/Redange	2, Kierchewee	11.00	08.30
Roodt/Septfontaines	Eglise	10.00	08.00
Roodt-sur-Syre	Bureau de Poste	19.00	17.00
Roost	Maison 19	09.30	02.30

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Rosport	Bureau de Poste	08.00	08.00
Rosport	23, rue du Barrage	10.00	08.00
Rosport	7, route d'Echternach	08.00	08.00
Roullingen	Am Duerf (arrêt bus)	08.30	02.30
Rumelange	Bureau de Poste	17.00	07.00
Rumelange	1, rue des Martyrs	09.00	07.00
Rumelange	8, cité Hierzesprong	09.30	07.00
Rumelange	2, Grand-Rue (gare CFL)	09.00	07.00
Rumelange	87, Grand-Rue	08.30	07.00
Rumelange	143, rue d'Esch	11.00	07.00
Rumelange	7, rue N. Pletschette (maison de repos)	10.00	07.00
Rumlange	Eglise	12.00	02.30
Saeul	Bureau de Poste	09.00	07.00
Sandweiler	Bureau de Poste	19.00	17.00
Sandweiler	55, rue d'Itzig	11.00	08.30
Sandweiler	78, rue d'Itzig	11.30	08.30
Sandweiler	77, rue Principale	09.00	08.30
Sanem	1, rue de Limpach	08.30	08.00
Sanem	1, rue Prince Henri	11.00	08.00
Sanem	145, rue de Niedercorn	10.00	08.00
Sanem	22, rue de l'Eglise	09.30	08.00
Sanem	9, rue Ermesinde	09.00	08.00
Sassel	Arrêt bus	08.00	02.30
Savelborn	Chapelle	11.00	07.00
Schandel	27, Duerfstrooss	12.30	02.30
Scheidel	2, Hauptstrooss	09.30	02.30
Scheidgen	Eglise	09.00	07.00
Scheidgen	Juckefeld	08.30	07.00
Schengen	Ecole	09.30	07.00
Schengen	Pont	09.30	07.00
Schieren	Coin route de Luxembourg/rue de la Gare	10.30	02.30
Schieren	Vis-à-vis 42, route de Luxembourg (mur cimetière)	09.00	02.30
Schieren	117, route de Luxembourg	11.30	02.30
Schifflange	Bureau de Poste	19.00	17.00
Schifflange	7, cité am Paerchen	08.30	08.00
Schifflange	154, cité Emile Mayrîsch	11.00	08.00
Schifflange	21, cité op Soltgen	11.30	08.00
Schifflange	Coin rue Basse/rue du Canal	11.30	08.00
Schifflange	Coin rue Mathias Koener/rue d'Esch (barrière)	11.00	08.00
Schifflange	2, rue de la Forêt	08.30	08.00
Schifflange	88, rue de Noertzange	11.00	08.00
Schifflange	Coin rue des Fleurs/rue Basse	12.30	08.00
Schifflange	33, rue Michel Rasquin	09.30	08.00
Schimpach	Maison 93	08.30	02.30
Schlindermanderscheid	11, Schoulstrooss	11.30	02.30
Schoenfels	Rue Principale	09.30	07.00
Schoos	Eglise	09.30	07.00
Schouweiler	1, rue Belair	10.30	08.00
Schouweiler	2, rue du Stade	09.30	08.00
Schouweiler	9, rue de l'Eglise	19.00	17.00
Schouweiler	Coin rue de la Gare/route de Longwy	08.30	08.00
Schrassig	Rue d'Oetrange	08.00	07.00
Schrassig	Schlassgewan	11.00	07.00
Schrodweiler	17, rue Principale	10.00	02.30
Schuttrange	Eglise	19.00	17.00
Schuttrange	Rue du village	08.00	07.00
Schwebach	Arrêt bus	08.00	02.30
Schwebsange	Ancienne école	10.30	06.30
Schwebsange	Port de plaisance (saison)	10.00	06.30
Schweich	31, rue de Saeul	10.30	08.30
Selscheid	Vis-à-vis 22, Duerfstrooss (église)	12.00	02.30
Senningen	130, route de Trèves	10.30	06.30
Senningen	28, rue du Château	10.00	06.30
Senningerberg	Coin rue du Golf/rue des Romains	19.00	17.00
Septfontaines	Bureau de Poste	11.00	08.00
Siebenaler	Eglise (façade)	11.30	02.30
Soleuvre	144, rue Aessen	11.00	07.00
Soleuvre	2, rue Pierre Neiertz	09.00	07.00
Soleuvre	Place de l'Indépendance	09.30	07.00
Soleuvre	42, rue de Limpach	10.00	07.00
Soleuvre	51, rue de Differdange	11.30	07.00
Soleuvre	Coin 241, rue d'Ehlerange/rue Metzlerlach	09.00	07.00
Soleuvre	27, rue de Lidice	09.00	07.00

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Soleuvre	Coin rue Roosevelt /rue Michel Rodange	10.00	07.00
Soleuvre	Scheierhoffsstrooss (maison de retraite)	08.00	07.00
Sonlez	Rue J.B. Determe (cimetière)	12.30	02.30
Sprinkange	14, rue de la Chapelle	08.30	08.00
Stadtbredimus	Maison communale	10.30	07.00
Stegen	Rue Principale (église)	10.00	02.30
Steinfort	Bureau de Poste	19.00	17.00
Steinfort	19, rue de Hobscheid	09.00	08.00
Steinfort	42, rue de Kleinbettingen	08.00	08.00
Steinfort	48, cité de l'Usine	09.00	08.00
Steinfort	53, route de Luxembourg	08.30	08.00
Steinfort	60, route d'Arlon	10.00	08.00
Steinfort	72, route de Luxembourg	08.00	08.00
Steinheim	34, route d'Echternach (école)	09.00	08.00
Steinsel	Bureau de Poste	11.00	07.00
Steinsel	41, rue de la Forêt	10.30	07.00
Steinsel	Coin montée Goergen/rue du Bois	10.00	07.00
Steinsel	Coin rue des Prés/rue J.F. Kennedy	09.00	07.00
Steinsel	Rue des Vergers (cour école)	11.00	07.00
Steinsel	Place Michel Rodange	10.00	07.00
Steinsel	Rue Paul Eyschen	09.00	07.00
Stockem	Eglise	11.30	02.30
Stolzembourg	Cimetière (enceinte)	09.00	02.30
Strassen	Bureau de Poste	19.00	17.00
Strassen	277, route d'Arlon	09.00	08.00
Strassen	71, rue des Romains	08.30	08.00
Strassen	96, rue du Kiem	08.30	08.00
Strassen	5, rue du Plébiscite	08.30	08.00
Strassen	Coin route d'Arlon/rue Raoul Follereau	08.30	08.00
Strassen	Coin Val des Roses/rue de la Vallée	10.00	08.00
Strassen	23-25, rue du Bois	10.00	08.00
Surré	Place de l'Eglise	12.00	02.30
Syren	Rue Maeshiehl	11.00	08.00
Tadler	Eglise (parking)	09.00	02.30
Tandel	5, Veinerstrooss	08.00	02.30
Tarchamps	Coin Duerfstrooss/um Bierg	13.00	02.30
Tétange	Bureau de Poste	11.45	06.30
Tétange	2, rue Principale	10.00	06.30
Tétange	149, rue principale (Cactus)	09.00	07.00
Tétange	Rue Pierre Schiltz	10.00	06.30
Trintange	Administration communale	11.00	07.00
Troine	Maison 77 (Caisse Rurale)	11.30	02.30
Troine-Route	Vis-à-vis maison 16	12.00	02.30
Troisvierges	Bureau de Poste	17.00	07.00
Troisvierges	24, rue de la Gare (gare - café Orion)	12.00	02.30
Troisvierges	87, Grand-Rue	12.00	02.30
Troisvierges	rue de Wilwerdange/rue Jinken	08.30	02.30
Troisvierges	16, rue de Binsfeld	11.30	02.30
Troisvierges	Rue de Binsfeld (camping - saison)	09.00	07.30
Troisvierges	In den Allern (zone industrielle)	08.30	02.30
Tuntange	Administration communale	09.00	07.00
Tuntange	Route de Luxembourg	09.00	07.00
Uebersyren	Rue de Beyren	09.30	07.00
Untereisenbach	Place de l'Eglise	10.30	02.30
Unterschlieder	Maison 4	12.00	02.30
Urspelt	Place du Château	08.00	02.30
Useldange	Bureau de Poste	14.30	07.30
Useldange	23, route de Boevange	13.00	02.30
Useldange	Rue de la Gare (école)	11.00	02.30
Vianden	Bureau de Poste	17.00	02.30
Vianden	Cité Scheierhof	11.00	02.30
Vianden	Dicks Gaard 59, Grand-Rue	12.30	02.30
Vianden	1, rue de Huy (Garage Fischels)	09.00	02.30
Vianden	2, rue de la Gare	08.30	02.30
Vianden	6, rue de la Gare	08.30	02.30
Vianden	Rue de la Gare (église St Nicolas)	08.30	02.30
Vianden	32, rue du Vieux Marché	10.00	02.30
Vianden	37, rue du Sanatorium (télésiège)	10.30	02.30
Vianden	Montée du Château	13.00	02.30
Vichten	37, rue Principale	10.30	02.30
Vichten	38, rue Principale	10.30	02.30
Vichten	Coin rue Principale rue de Michelbouch	09.30	02.30
Wahl	Mairie	11.00	02.30

LOCALITE	EMPLACEMENT	LUNDI - VENDREDI	SAMEDI
Waldbilling	2, rue des Fleurs	10.00	07.00
Waldbredimus	Maison communale	12.30	07.00
Walferdange	Ancienne poste	12.00	08.00
Walferdange	94, route de Diekirch	09.30	08.00
Walhausen	Sapinière	12.30	02.30
Walhausen	9, rue de Vianden	12.30	02.30
Walhausen	35 Duarefstrooss	13.00	02.30
Wallendorf-Pont	2, rue du Pont	12.00	02.30
Walsdorf	5, an der Gaass	08.00	02.30
Warken	Vis-à-vis 18, rue de Welscheid	08.00	02.30
Warken	Vis-à-vis 74, rue de Welscheid	08.30	02.30
Warken	Cité Waarkdall (rond-point)	08.00	02.30
Wasserbillig	Bureau de Poste	17.00	12.00
Wasserbillig	Pont frontalier	10.00	06.30
Wasserbillig	Route d'Echternach	10.00	06.30
Wasserbillig	Route de Luxembourg	08.00	06.30
Wasserbillig	Rue du Bocksberg	10.30	06.30
Wasserbillig	Centre commercial Copal	08.00	06.30
Watrange	4, rue Abbé Welter	10.30	02.30
Wecker	Bureau de Poste	08.30	06.30
Wecker	Centre de Distribution Wecker	17.00	11.00
Weicherdange	entre maisons 24 et 27	08.00	02.30
Weidingen	2, rue d'Erpeldange	13.00	02.30
Weiler Diekirch	Cimetière (enceinte)	08.30	02.30
Weiler/Troisvierges	Maison 3 (chapelle)	09.30	02.30
Weilerbach	3, route de Diekirch	12.00	07.30
Weiler-la-Tour	1, rue de Hassel	09.30	07.00
Weiswampach	Post Shop Keup	17.00	15.00
Weiswampach	28, Duarefstrooss	12.30	02.30
Weiswampach	52, Duarefstrooss	11.30	02.30
Weiswampach	Coin Duarefstrooss/Gruuss-Strooss	08.30	02.30
Weiswampach	Weilwerdangestrooss (camping)	12.00	02.30
Welfrange	Eglise	08.30	07.00
Wellenstein	Eglise	11.30	06.30
Welscheid	7, Waarkstrooss	09.00	02.30
Welsdorf	Coin rue de Grentzingen/rue des Champs	08.00	02.30
Wemperhardt	24, op der Haart (Shopping Center Massen)	09.00	02.30
Wickrange	17, rue des Trois Cantons	08.00	07.30
Wiltz	Bureau de Poste	17.00	14.00
Wiltz	Coin rue de Noertrange/rue Neuve	12.00	02.30
Wiltz	Château (à côté 1, Grand-Rue)	12.00	02.30
Wiltz	6, Grand-Rue	12.00	02.30
Wiltz	8, route d'Ettelbruck	08.00	02.30
Wiltz	1, place des Tilleuls	12.00	02.30
Wiltz	8, rue de la Fontaine	11.00	02.30
Wiltz	13, rue des Tondeurs	12.00	02.30
Wiltz	42, rue du X Septembre	12.00	02.30
Wiltz	34, rue du Pont	12.00	02.30
Wiltz	10, rue G.-D. Charlotte	10.30	02.30
Wiltz	48, rue Jos Simon	12.00	02.30
Wiltz	Rue des Prés	12.00	02.30
Wiltz	Rue Michel Thilges (cimetière)	08.00	02.30
Wilwerdange	Maison 14 (étable)	11.00	02.30
Wilwerwiltz	2, op der Gare (bâtiment CFL)	09.30	02.30
Wintrange	Commune	13.00	02.30
Wintrange	Maison 60	12.30	02.30
Winseler	35, Duerfstrooss	11.00	07.00
Wintrange	Ecole	11.00	06.30
Wolwelage	Rue Principale (kiosque)	12.00	02.30
Wormeldange	Bureau de Poste	17.00	07.00
Wormeldange	Rue Principale	08.30	07.00
Wormeldange-Haut	Eglise	10.00	07.00
Zittig	6-8, Duerfstrooss	12.00	06.30

## g) Relevé des locaux accessibles au public, avec indication des adresses et des heures d'ouverture\*

Bureau de Poste	rue	jours ouvrables		samedi
Belair	18, boulevard Pierre Dupong	08.00-12.00	13.30-17.00	
Bonnevoie	1, rue Auguste Charles	08.00-12.00	13.30-17.00	
Centre	25, rue Aldringen	07.00-19.00		07.00-17.00
Centre Hospitalier	4, rue Nicolas-Ernest Barblé		13.30-17.00	
Eich	131A, rue de Mühlenbach	08.00-12.00	13.30-17.00	
Gare	38, place de la Gare	06.00-19.00		06.00-12.00
Hollerich	125, route d'Esch	08.00-12.00	13.30-17.00	
Kirchberg	111-113, rue des Maraîchers	08.00-10.30		
Limpertsberg	53, avenue Pasteur	08.00-12.00	13.30-17.00	

Arsdorf	21, rue du Lac	10.15-11.15		
Aspelt	1, Kierfechstrooss	10.15-11.45		
Bascharage-Guichets	6, avenue de Luxembourg Centre Commercial Cactus	08.00-18.00		08.00-16.00
Beaufort	37, Grand-Rue		13.45-17.00	
Belvaux	58, rue de la Poste	08.00-12.00	13.30-17.00	
Berdorf	5, rue de Consdorf	08.00-09.00		
Bereldange	7, route de Luxembourg	08.00-12.00	13.30-17.15	
Bertrange	1, rue de la Fontaine	08.00-12.00	13.30-17.00	
Bertrange-Helfent	80, route de Longwy City Concorde	09.00-19.00 format Postshop		format Postshop
Bettembourg	8, rue de l'Indépendance	08.00-12.00	13.30-17.15	
Bettendorf	6, rue du Pont	10.15-11.45		
Bissen	3, Grand-Rue		13.30-17.00	
Boulaide	20, rue J. de Busleyden	08.30-09.30		
Bridel	2, rue F. C. Gerden		14.00-16.45	
Canach	4, rue de l'Ecole	09.45-11.15		
Capellen-Guichets	20, route d'Arlon Centre Commercial Match	08.00-12.00	13.30-17.00	
Clemency	28, rue de l'Eglise		13.30-16.30	
Clervaux	54, Grand-Rue	08.00-12.00	13.30-17.00	
Colmar-Berg	1, rue de la Poste	08.00-12.00	13.30-17.00	
Consdorf	22, route de Luxembourg	08.00-11.30		
Dalheim	34, Kettengaass	08.00-09.30		
Diekirch	Place Guillaume	08.00-12.00	13.30-17.30	09.00-12.00
Differdange	Coin M. Rodange/rue de la Poste	08.00-12.00	13.30-17.30	
Dippach	63, route de Luxembourg	08.00-09.30		
Dudelange	16-18, rue Jean Jaurès	08.00-12.00	13.00-18.00	09.00-12.00 13.00-18.00 format Postshop
Echternach	2, route de Luxembourg	08.00-12.00	13.30-17.15	
Eischen	1A, um Denn		15.15-16.45	
Eschdorf	2, am Foumichterwee	10.00-11.00		
Esch-Centre	Coin rue Z. Bernard/rue X. Brasseur	07.00-19.00		09.00-18.00
Esch-Lallange	5A, boulevard Pierre Dupong		13.30-17.00	
Esch-Nord	49, route de Belvaux	08.00-12.00	13.30-17.00	
Esch-sur-Sûre	11, rue de la Poste		15.30-16.30	
Ettelbruck	2C, avenue Lucien Salentiny	08.00-18.00		09.00-12.00 12.00-18.00 format Postshop
Garnich	46, rue de l'Ecole	10.15-11.30		
Grevenmacher	1, Schiltzenplatz	08.00-12.00	13.30-17.15	

\* situation au 02 novembre 2011

Bureau de Poste	rue	jours ouvrables		samedi
Grosbous	2, rue d'Arlon		13.30-14.30	
Harlange	9, rue Mgr Fallize	10.15-11.15		
Hesperange	460, route de Thionville	08.00-12.00	13.30-17.15	
Hobscheid	25, Grand-Rue		13.30-14.30	
Hosingen	43, Haaptstrooss	<b>lundi</b>		
		08.15-12.00		09.00-11.30
		<b>mardi-jeudi</b>		
		08.15-12.00	13.30-17.00	
		<b>vendredi</b>		
		08.15-12.00	13.30-18.00	
Junglinster-Guichets	33, rue Hiel Centre Commercial Langwies I	08.00-19.00		09.00-18.00 format Postshop
Kayl	25, Grand-Rue	08.00-12.00	13.30-17.00	
Kehlen	1, rue de Kopstal	08.00-10.00		
Kleinbettingen	14, rue de la Gare	08.00-09.15		
Koerich	Coin rue du Château/rue de l'Ecole	10.00-11.15		
Kopstal	8, rue de Mersch	10.45-11.45		
Larochette	8, rue de Medernach	08.00-12.00	13.30-17.00	
Leudelange	5A, rue du Lavoir		13.30-17.00	
Lintgen	21, rue de l'Eglise	08.00-11.00		
Lorentzweiler	76, route de Luxembourg		13.30-17.00	
Mamer	14, rue du Millénaire	08.00-12.00	13.30-17.00	
Mersch	3-7, rue G.-D. Charlotte	08.00-12.00	13.00-18.00	09.00-12.00
				13.00-18.00 format Postshop
Mondercange	1, rue Arthur Thinnes	08.00-12.00	13.30-17.00	
Mondorf-les-Bains	15, avenue Lou Hemmer	08.00-12.00	13.30-17.00	
Niederanven	141, route de Trèves	08.30-12.00	13.30-17.15	
Niedercorn	4, rue Theis	08.00-12.00	13.30-17.00	
Niederfeulen	25, route de Bastogne	08.00-09.15		
Obercorn	19, route de Belvaux	08.00-12.00	13.30-17.00	
Oetrange	15, rue de la Gare	08.00-09.00		
Perlé	36, rue de la Poste	08.00-09.30		
Pétange	13, avenue de la Gare	08.00-12.00	13.30-17.15	
Rambrouch	18, rue Principale		14.00-17.00	
Redange-sur-Attert	74, Grand-Rue	08.00-12.00	13.30-17.00	
Reisdorf	6, route de la Sûre	08.15-09.30		
Remerschen	75, Wäistrooss		14.00-15.30	
Remich-Guichets	15, place du Marché	08.00-12.00	13.30-17.15	
Rodange	18, avenue Dr Gaasch	08.00-12.00	13.30-17.00	
Roeser	52, Grand-Rue	08.30-10.30		
Roodt-sur-Syre	4, rue de la Gare	08.00-10.00		
Rosport	9, rue du Pont	10.00-11.00		
Rumelange	1, place G.-D. Charlotte	08.00-12.00	13.30-17.00	
Saeul	8, rue Principale	08.00-09.15		
Sandweiler	27, rue Principale	08.00-12.00	13.30-17.00	
Schiffange	3, avenue de la Libération	08.00-12.00	13.30-17.00	
Septfontaines	10, rue de l'Eglise	10.00-11.00		
Steinfort	7, rue de Luxembourg	08.00-12.00	13.30-17.00	
Steinsel	7, place de l'Eglise	08.00-11.00		
Strassen	142, route d'Arlon	08.00-12.00	13.30-17.15	
Tétange	9, rue Thomas Byrne	08.00-11.45		
Troisvierges	42, Grand-Rue	08.00-12.00	13.30-17.00	
Useldange	5, rue de la Gare		13.30-14.30	
Vianden	27, Grand-Rue	08.00-12.00	13.30-17.00	
Wasserbillig	5, Grand-Rue	08.00-12.00	13.30-17.00	
Wecker	8, Duchscherstrooss	10.45-12.00		

<b>Bureau de Poste</b>	<b>rue</b>	<b>jours ouvrables</b>		<b>samedi</b>
Wiltz	7, route de Kautenbach	08.00-12.00	13.30-17.15	
Wilwerwiltz	7, op der Gare		13.30-14.30	
Wormeldange	86, rue Principale		14.00-17.00	

<b>PostShop</b>	<b>rue</b>	<b>jours ouvrables</b>		<b>weekend</b>
Bertrange	Route d'Arlon Shopping Center Belle Etoile Luxgsm-Shop	<b>lundi à jeudi</b>		<b>samedi</b>
		09.00-20.00		09.00-18.00
		<b>vendredi</b>		
Bertrange-Helfent	80, route de Longwy City Concorde	<b>lundi à jeudi</b>		<b>samedi</b>
		format Bureau de Poste 19.00-20.00		09.00-18.00
		<b>vendredi</b>		
Cloche d'Or	2, rue Emile Bian Téléboutique P&T	<b>lundi à vendredi</b>		
		09.00-18.00		
Dudelange	Luxgsm-Shop Bureau de Poste	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		format Bureau de Poste		13.00-18.00
Ettelbruck	Luxgsm-Shop Bureau de Poste	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		format Bureau de Poste		12.00-18.00
Heiderscheid	4, am Clemensbongert Boulangerie Jos & Jean-Marie Buttik vum Séi	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		07.00-12.00	14.00-19.00	07.00-15.00
Heinerscheid	97, Haaptstrooss Gamm Vert	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		08.00-12.00	13.00-18.00	08.00-12.00
Howald	222, route de Thionville Imray sàrl	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		06.30-18.30		07.30-16.00
Ingeldorf	36, route d'Ettelbruck Station-service Q8	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		06.00-21.30		06.00-21.30
Junglinster	33, rue Hiel Centre Commercial Langwies I Luxgsm-Shop	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		format Bureau de Poste		09.00-18.00
Marnach	9, rue de Marbourg Station-service Total	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		06.00-21.00		06.00-21.00
				<b>dimanche</b> 08.00-20.00
Mersch	Luxgsm-Shop Bureau de Poste	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		format Bureau de Poste		13.00-18.00
Mertzig	9, zone Industrielle Station-service Gulf	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		06.00-22.00		07.00-22.00
Oberpallen	2, Arelerstrooss Pall Center	<b>mardi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		08.00-20.00		08.00-20.00
				<b>dimanche</b> 08.00-19.00
Pratz	14, rue Principale Boulangerie Jos & Jean-Marie	<b>mardi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		06.30-12.00	14.00-18.00	07.30-11.30
				<b>dimanche</b> 07.30-11.00
Weiswampach	64, Gruuss Strooss Maison Keup	<b>lundi à samedi</b>		<b>dimanche</b>
		07.00-19.00		09.00-19.00
Wintrange	Maison 60 Station-service Q8	<b>lundi à vendredi</b>		<b>samedi</b>
		06.00-22.30		06.00-20.00

## **h) Adresse du service de réclamation du prestataire du service postal universel ainsi que la procédure à suivre et suivie en cas de réclamation**

Le client qui souhaite introduire une réclamation s'adresse en première instance à l'Entreprise des Postes et Télécommunications (EPT). Il s'adresse pour ce faire à un des bureaux de l'Entreprise. Il peut également introduire sa réclamation par écrit à l'adresse suivante:

Entreprise des Postes et Télécommunications  
Division des Postes  
Service Clients  
L-2998 Luxembourg

Les réclamations qui nécessitent la vérification de l'original d'un récépissé de dépôt sont à déposer dans les bureaux de poste de l'Entreprise. Elle doivent être introduites au moyen des formulaires spécialement prévus à cet effet, disponibles dans tous les bureaux de poste de l'Entreprise.

Chaque réclamation fait l'objet d'une réponse de la part de l'Entreprise dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception de la réclamation.

Pour être recevables, les réclamations concernant des envois enregistrés ou avec valeur déclarée qui n'ont pas été remis aux destinataires doivent être introduites dans un délai de six mois à compter du jour de dépôt.

Les réclamations concernant les envois mentionnés ci-dessus sont traitées et clôturées dans un délai maximal de:

- 30 jours pour les envois nationaux
- 2 mois pour les envois de l'Europe de l'Ouest
- 6 mois pour les autres pays

En ce qui concerne les réclamations en cas de perte, de spoliation ou d'avarie d'envois ordinaires ou en cas de non-respect des normes de qualité de service, l'utilisateur insatisfait peut adresser par écrit une réclamation à l'Entreprise au plus tard cinq jours après la constatation des irrégularités.

Le défaut de réponse dans les délais ou en cas de réponse jugée insatisfaisante, l'utilisateur peut saisir par écrit l'Institut Luxembourgeois de Régulation. Celui-ci statue contradictoirement et s'efforce de parvenir à un accord entre les parties dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande de l'utilisateur.

Tout litige constaté en relation avec les irrégularités constatées pour des envois ordinaires peut donner lieu à un remboursement des frais de ports payés et/ou à un dédommagement sans préjudices des voies de recours prévues par le droit commun.

## **i) Accord de l'Institut qui déclare avoir approuvé la forme et le contenu de la publication**

En vertu de l'article 10. (2), i) de la loi modifiée du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux, l'Institut Luxembourgeois de Régulation approuve la forme et le contenu de la présente publication.

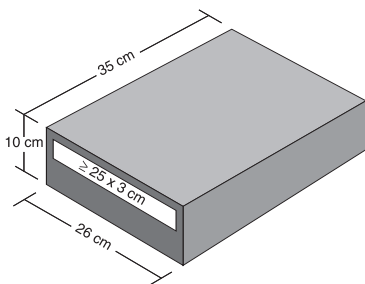
## j) Recommandations concernant l'installation des boîtes aux lettres

La remise à domicile des envois ordinaires est limitée aux destinataires disposant d'une boîte aux lettres placée à la limite de la voie publique. Les boîtes aux lettres sont à munir des coordonnées (nom, prénom, nom de société etc.) de l'utilisateur. L'accès doit être libre, aisé et sans danger. Il est recommandé que la fente d'insertion se trouve à une hauteur du sol variant entre 0,80 et 1,50 m.

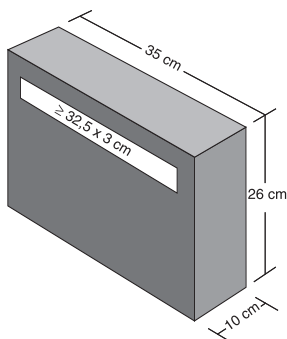
Pour des maisons à appartements multiples avec plus de 4 boîtes aux lettres, celles-ci peuvent être installées, soit à la porte d'entrée, soit au rez-de-chaussée à un endroit bien éclairé et librement accessible.

Toute la correspondance doit pouvoir trouver sa place à l'intérieur de la boîte aux lettres. L'installation d'une boîte aux lettres correspondant à la nature et à la quantité de courrier à y déposer est fortement conseillée. Sont recommandées des dimensions minimales de 35x26x10 cm (fente: position horizontale = 25x3 cm, position verticale = 32,5x3 cm):

Position horizontale



Position verticale

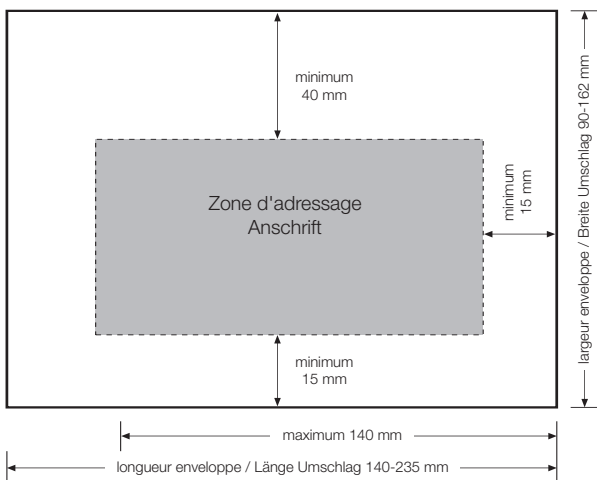


L'installation d'une boîte encore plus grande peut s'avérer utile, surtout si des journaux et des revues sont à y déposer. Avec une boîte aux lettres appropriée, spacieuse et qui ne risque pas de déborder, la correspondance se trouve, en effet, bien abritée, n'est pas exposée à la curiosité de tiers et ne risque pas d'être abîmée.

## k) Présentation des lettres et des adresses

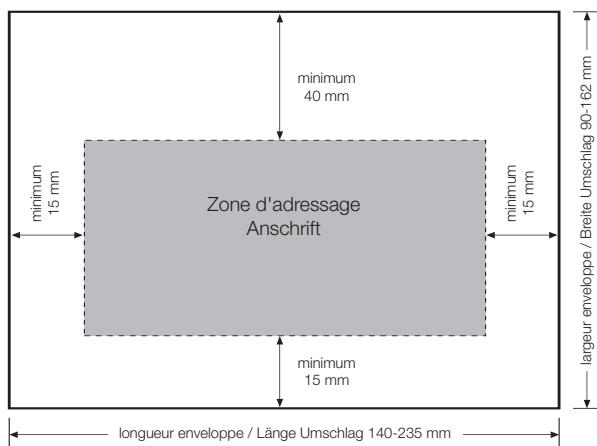
### 1) Enveloppe ordinaire

L'adresse du destinataire doit figurer dans la zone grise.



### 2) Enveloppe à panneau transparent

L'adresse du destinataire doit figurer dans la zone grise. Elle doit apparaître seule et en entier dans le panneau. Le contenu de l'envoi doit être plié de telle sorte que, même en cas de glissement à l'intérieur de l'enveloppe, l'adresse reste complètement visible à travers le panneau.

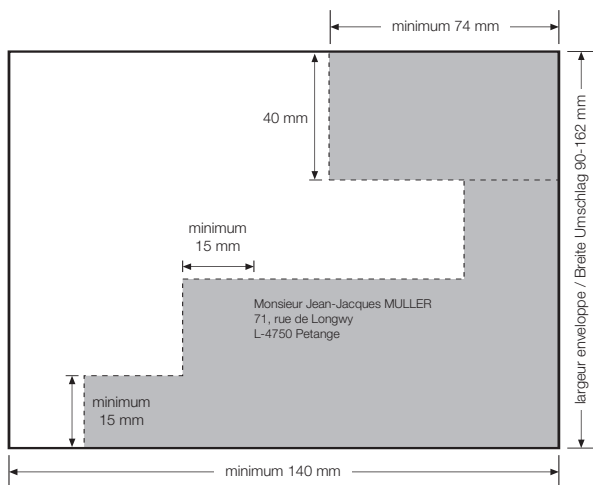


### 3) Adresse au Luxembourg

L'adresse apparaîtra comme dans les exemples ci-dessous en un bloc, réglée à gauche sur le premier mot de la première ligne. Il n'y aura pas d'interligne entre le nom, la rue et la localité et rien ne sera souligné. Le code postal sera précédé de la lettre majuscule "L" ou "LU". L'indicatif désignant le pays devra être séparé du code postal par un tiret.

Quelques exemples de formes standardisées pour présenter l'adresse du destinataire:

<i>Adresse "normale"</i>	<i>Adresse "boîte postale"</i>	<i>Adresse "gros usagers"</i>
<i>M. Jean-Jacques Müller</i>	<i>Monsieur Pierre Schmit</i>	<i>Direction Générale</i>
<i>71, rue de Longwy</i>	<i>BP 1582</i>	<i>des P&amp;T</i>
<i>L-4750 Pétange</i>	<i>L-1015 Luxembourg</i>	<i>L-2020 Luxembourg</i>



### 4) Adresse à l'étranger

Le pays de destination apparaîtra en toutes lettres à la dernière ligne; cette mention est indispensable pour les pays à code postal alphanumérique (notamment la Grande-Bretagne). Si le code postal est seulement numérique, on peut se passer du nom du pays, mais alors le code sera nécessairement précédé de l'indicatif international d'immatriculation des voitures ou des deux lettres du code ISO (voir points 9 et 10). L'indicatif désignant le pays devra être séparé du code postal par un tiret.

Quelques exemples d'adresses à l'étranger:

<i>Mr. Walter C. Brown</i>	<i>Madame Yvonne Dubois</i>	<i>Herrn Werner Dietrich</i>
<i>49 Featherstone Street</i>	<i>24, rue Mirabeau</i>	<i>Beethovenstrasse 32</i>
<i>London</i>	<i>F-75016 Paris</i>	<i>CH-8050 Zürich</i>
<i>EC1Y 85Y</i>		
<i>Grande-Bretagne</i>		

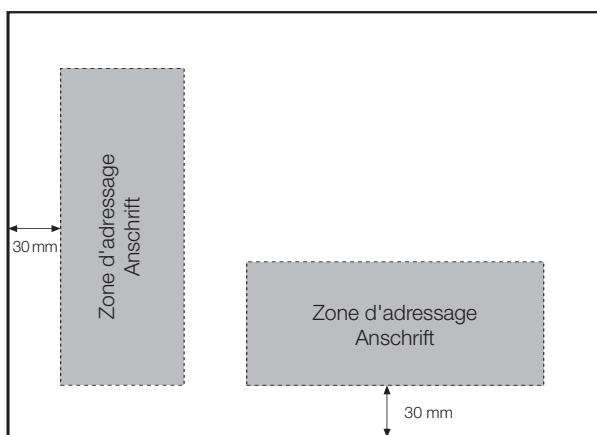
Il vaut mieux écrire les adresses dans la langue et l'écriture du pays de destination. Toutefois, le nom du pays sera indiqué en français si sa forme nationale n'est pas familière au Luxembourg ou si on n'utilise pas les caractères latins.

### **5) Indications sur l'expéditeur**

Il est très utile d'indiquer sur l'envoi l'adresse complète de l'expéditeur, soit au dos, soit au recto, dans le coin supérieur gauche. Cette mention est obligatoire pour les envois recommandés.

### **6) Adresse des enveloppes de grand format**

Sur les enveloppes de grand format, l'adresse peut être inscrite dans le sens de la longueur, comme sur les envois standard, ou dans le sens de la largeur (du côté gauche de l'enveloppe).



### **7) Automatisation**

Afin de favoriser le bon déroulement des opérations de tri et de protéger le contenu d'une perte possible, il est indispensable de fermer les enveloppes et de s'assurer, dans le cas des dépôts en nombre, qu'elles ne collent pas les unes aux autres. Si un film plastique emballe les envois, il sera épais, parfaitement transparent et d'un format identique à celui du contenu; les étiquettes adresses seront solidement fixées.

## **8) Quelques recommandations supplémentaires pour faciliter le tri de vos envois**

Vous pouvez faciliter le tri de vos envois, et donc réduire les risques d'erreur et de retard, en respectant les quelques recommandations ci-après.

### **a) Recommandations en rapport avec l'écriture**

- utilisez des écritures de type standard
- évitez les caractères calligraphiques ou les imitations d'écritures manuscrites
- évitez les caractères de type gras, italique ou souligné dans l'adresse
- évitez les écritures trop grandes, trop petites ou les écritures dont les caractères sont trop serrés
- évitez d'utiliser différents types d'écriture dans l'adresse
- **veillez à ce que l'impression soit nette et qu'elle contraste suffisamment avec le papier utilisé**
- **éviter d'envoyer des enveloppes de couleur foncée (bleu, brun, rouge, vert) ou de couleur orange**
- utilisez des caractères d'imprimerie pour les adresses manuscrites.

### **b) Recommandations en rapport avec l'adresse**

- veillez à ce que les lettres adressées à des détenteurs d'une boîte postale portent uniquement l'adresse de la boîte postale sans indiquer le nom de la rue
- veillez à ce que les lettres adressées à des « gros usagers », c'est-à-dire à des clients recevant de grandes quantités de courrier, et qui disposent d'un code spécial portent uniquement l'adresse « gros usagers » sans indiquer le nom de la rue
- inscrivez le code postal et le lieu de destination sur la même ligne
- évitez de souligner le lieu de destination et d'écrire en dessous du bloc "code postal/lieu de destination" des données additionnelles telles que numéro de client, nom, etc.

### **c) Recommandations générales**

- veillez à ce que les enveloppes soient fermées et qu'elles ne collent pas les unes aux autres
- évitez de fermer les enveloppes au moyen d'agrafes, d'œillets métalliques ou de crochets pliés
- évitez d'introduire des CD, des bics, des porte-clefs ou des objets faisant saillie dans des envois mécanisables afin de ne pas endommager les machines et les envois.

## 9) Abréviations de l'indicatif international d'immatriculation des voitures

Allemagne	D	Italie (avec Saint Marin et Vatican)	I
Autriche	A	Luxembourg	L
Belgique	B	Norvège	N
Espagne (avec les îles Canaries)	E	Portugal	P
France	F	Suède	S
Hongrie	H		

## 10) Abréviations des deux lettres du code ISO

Afghanistan	AF	Brésil	BR
Afrique du Sud	ZA	Brunei Darussalam	BN
Albanie	AL	Bulgarie	BG
Algérie	DZ	Burkina Faso	BF
Allemagne	DE	Burundi	BI
Andorre	AD	Cambodge	KH
Angola	AO	Cameroun	CM
Anguilla	AI	Canada	CA
Antarctique	AQ	Cap-Vert	CV
Antigua-et-Barbuda	AG	Cayman (îles)	KY
Antilles Néerlandaises	AN	Centrafrique	CF
Arabie saoudite	SA	Chili	CL
Argentine	AR	Chine	CN
Arménie	AM	Christmas (île)	CX
Aruba	AW	Chypre	CY
Ascension	SH	Cocos (îles)	CC
Australie	AU	Colombie	CO
Autriche	AT	Comores	KM
Azerbaïdjan	AZ	Congo (Rép.)	CG
Bahamas	BS	Congo (Rép. Dém.)	CD
Bahrain	BH	Cook (îles)	CK
Bangladesh	BD	Corée (Rép.)	KR
Barbade	BB	Corée (Rép. Pop. Dém.)	KP
Bélarus	BY	Costa-Rica	CR
Belgique	BE	Côte d'Ivoire	CI
Belize	BZ	Croatie	HR
Bénin	BJ	Cuba	CU
Bermudes	BM	Danemark	DK
Bhoutan	BT	Djibouti	DJ
Bolivie	BO	Dominicaine (Rép.)	DO
Bosnie-Herzégovine	BA	Dominique	DM
Botswana	BW	Egypte	EG
Bouvet (île)	BV	El Salvador	SV

Emirats Arabes Unis	AE	Israël	IL
Equateur	EC	Italie	IT
Erythrée	ER	Jamaïque	JM
Espagne	ES	Japon	JP
Estonie	EE	Jersey	GB
Etats-Unis d'Amérique	US	Jordanie	JO
Ethiopie	ET	Kazakhstan	KZ
Falkland (Malvinas)	FK	Kenya	KE
Féroé (îles)	FO	Kirghizistan	KG
Fidji	FJ	Kiribati	KI
Finlande	FI	Koweït	KW
France	FR	Lao	LA
Gabon	GA	Lseotho	LS
Gambie	GM	Lettonie	LV
Géorgie	GE	Liban	LB
Géorgie du Sud et îles Sandwich	GS	Libéria	LR
Ghana	GH	Libye	LY
Gibraltar	GI	Liechtenstein	LI
Grande-Bretagne	GB	Lituanie	LT
Grèce	GR	Luxembourg	LU
Grenade	GD	Macao (Chine)	MO
Groenland	GL	Macédoine	MK
Guadeloupe	GP	Madagascar	MG
Guam	GU	Malaisie	MY
Guatémala	GT	Malawi	MW
Guernesey	GB	Maldives	MV
Guinée	GN	Mali	ML
Guinée-Bissau	GW	Malte	MT
Guinée équatoriale	GQ	Man (île)	GB
Guyane	GY	Mariannes du Nord (îles)	MP
Guyane française	GF	Maroc	MA
Haiti	HT	Marshall (îles)	MH
Heard et McDonald (îles)	HM	Martinique	MQ
Honduras	HN	Maurice	MU
Hong-Kong (Chine)	HK	Mauritanie	MR
Hongrie	HU	Mayotte	YT
Îles Mineures (Etats-Unis)	UM	Mexique	MX
Îles Vierges Britanniques	VG	Micronésie (États fédérés)	FM
Îles Vierges (Etats-Unis)	VI	Moldova	MD
Inde	IN	Monaco	MC
Indonésie	ID	Mongolie	MN
Iran	IR	Monténégro	ME
Iraq	IQ	Montserrat	MS
Irlande	IE	Mozambique	MZ
Islande	IS	Myanmar	MM

Namibie	NA	Sénégal	SN
Nauru	NR	Serbie	RS
Népal	NP	Seychelles	SC
Nicaragua	NI	Sierra Leone	SL
Niger	NE	Singapour	SG
Nigéria	NG	Slovaquie	SK
Niue	NU	Slovénie	SI
Norfolk (île)	NF	Somalie	SO
Norvège	NO	Soudan	SD
Nouvelle-Calédonie	NC	Soudan du Sud	SS
Nouvelle-Zélande	NZ	Sri Lanka	LK
Océan Indien (terr. britannique)	IO	Suède	SE
Oman	OM	Suisse	CH
Ouganda	UG	Suriname	SR
Ouzbékistan	UZ	Svalbard et île Jan Mayen	SJ
Pakistan	PK	Swaziland	SZ
Palau	PW	Syrie	SY
Palestine (occupé)	PS	Tadjikistan	TJ
Panama	PA	Taiwan	TW
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PG	Tanzanie	TZ
Paraguay	PY	Tchad	TD
Pays-Bas	NL	Tchèque (Rép.)	CZ
Pérou	PE	Terres australes françaises	TF
Philippines	PH	Thaïlande	TH
Pitcairn (îles)	PN	Timor-Leste	TL
Pologne	PL	Togo	TG
Polynésie française	PF	Tokelau	TK
Porto Rico	PR	Tonga	TO
Portugal	PT	Trinité-et-Tobago	TT
Qatar	QA	Tristan da Cunha	SH
Réunion	RE	Tunisie	TN
Roumanie	RO	Turkménistan	TM
Russie	RU	Turques et Caïques (îles)	TC
Rwanda	RW	Turquie	TR
Sahara occidental	EH	Tuvalu	TV
Sainte-Hélène	SH	Ukraine	UA
Sainte-Lucie	LC	Uruguay	UY
Saint-Kitts-et-Nevis	KN	Vanuatu	VU
Saint-Marin	SM	Vatican	VA
Saint-Pierre-et-Miquelon	PM	Vénézuéla	VE
Saint-Vincent-et-Grenadines	VC	Viet Nam	VN
Salomon (îles)	SB	Wallis et Futuna	WF
Samoa	WS	Yémen	YE
Samoa américaines	AS	Zambie	ZM
Sao Tomé-et-Principe	ST	Zimbabwe	ZW







BP/DP/11/10/SP/07

**P&T Division des Postes**

L-2998 Luxembourg

8002 3210 - Fax: 48 83 94

E-mail: [contact.postes@pt.lu](mailto:contact.postes@pt.lu) - [www.pt.lu](http://www.pt.lu)